Rapport annuel
2005-2006

sur la mise en œuvre de la Stratégie
et du Plan d'action québécois
sur la diversité biologique
(2004-2007)

Québec

Rapport annuel 2005-2006

**sur la mise en œuvre
de la Stratégie et
du Plan d'action québécois
sur la diversité biologique
(2004-2007)**

Photos de la couverture :
Ginette de l'Étoile, Denis Chabot, Martin Guérin
Michel Hall, Jeanne Lehoux, Michel Leblond
et Diane Saint-Laurent, © Le Québec en images, CCDMD

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN : 978-2-550-51747-4 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-51748-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2008

Table des matières

Résumé 4
Mise en contexte 7
Note au lecteur 8
Orientation 1 : **Conservation** 11
- Aires protégées 12
- Espèces menacées ou vulnérables 14
- Espèces exotiques envahissantes 22

Orientation 2 : **Utilisation durable** 25
- Activités liées à l'énergie 26
- Activités fauniques 32
- Activités forestières 36
- Activités agricoles 40
- Activités minières 48
- Activités industrielles 52
- Activités touristiques 54
- Activités municipales locales et régionales 58
- Activités de transport 66

Orientation 3 : **Engagements gouvernementaux** 69
- Gestion des ressources génétiques 70
- Changements climatiques 72
- Gestion de l'eau 74

Orientation 4 : **Association avec la société civile** 81
- Autochtones 82
- Jeunes 86
- ONG 90

Orientation 5 : **Connaissance** 95
- Connaissances sur la diversité biologique 96

Orientation 6 : **Scènes canadienne et internationale** 103
- Scène canadienne 104
- Scène internationale 106

Synthèse et analyse des résultats 109
Annexe 1 : Les Partenaires de la biodiversité 117
Annexe 2 : Les membres du Comité interministériel sur la diversité biologique 121
Annexe 3 : Hyperliens 123

Résumé

La Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007) ont été adoptés par le gouvernement en juin 2004. Un premier rapport couvrant les résultats obtenus en 2004-2005 a été publié. Le présent rapport, le deuxième, touche les activités réalisées par douze ministères et onze organismes non gouvernementaux en 2005-2006.

La première orientation du Plan d'action concerne la conservation de la biodiversité. La superficie québécoise en aires protégées a augmenté de 0,4 % au cours de l'année 2004-2005, ce qui correspond à 62 nouvelles aires protégées, dont 30 habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables, et à l'agrandissement de 4 territoires déjà protégés. De plus, 25 nouvelles plantes ont été désignées légalement menacées ou vulnérables.

La deuxième orientation concerne le maintien de la biodiversité lors de diverses activités économiques ou sectorielles. Hydro-Québec aménage ses nouvelles installations et exerce ses activités en prenant des mesures afin de réduire les impacts sur la diversité biologique. Ainsi, des aménagements ont été réalisés afin d'améliorer la migration de l'anguille et de la ouananiche. De plus, des mesures de compensation de la perte d'habitats sont prévues autour des aménagements hydroélectriques de la rivière Magpie, de la chute Allard et des rapides des Cœurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec, trois nouveaux projets ont été amorcés, soit l'intégration de propriétés d'Hydro-Québec au Refuge faunique du Grand Marais de Bristol en Outaouais et deux projets de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie.

Par ailleurs, 24 plans de gestion intégrée des ressources ont été rédigés et la mise en œuvre de 9 d'entre eux a débuté. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a confirmé son adhésion aux principes de l'aménagement écosystémique en l'inscrivant comme l'un des objets de sa mission dans la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNRF).

En milieu agricole, les ventes de pesticides ont diminué de 3,9 %. De plus, 21 % des superficies des exploitations agricoles membres des Clubs-conseils en agroenvironnement ont fait l'objet de lutte intégrée visant le contrôle des ennemis des cultures. Toutefois, la fréquence de dépassement des critères de la qualité de l'eau relatifs aux pesticides dans quatre rivières agricoles a augmenté. Par ailleurs, l'ensemble des entreprises agricoles a modifié ses pratiques de manière à diminuer les risques de pollution diffuse par le phosphore. En effet, depuis que le principe d'écoconditionnalité a été introduit dans la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), quelque 17 800 entreprises agricoles ont dû faire la preuve qu'elles avaient transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de bénéficier notamment du Programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ.

Dans son objectif de faire restaurer à leur fermeture tous les sites miniers, le MRNF a approuvé à ce jour 99 des 104 plans de restauration soumis. En ce qui concerne les sites miniers abandonnés, dont les coûts de restauration sont d'environ 100 M$, le MRNF a continué de travaillé sur un plan d'action pour les restaurer et a indiqué son intention d'en prioriser la

restauration dès 2006, en partenariat avec l'industrie minière. Les principaux sites priorisés sont ceux de Manitou et d'Aldermac en Abitibi et celui d'Eustis en Estrie. Le MDDEP a publié trois bilans environnementaux annuels de l'industrie minière du Québec pour les années 2002 à 2004, comblant ainsi le retard a ce sujet.

Depuis l'adoption de la nouvelle version de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par le gouvernement du Québec en mai 2005, le gouvernement a demandé aux MRC de modifier leur schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les prescriptions de cette politique. Toutefois, l'intégration systématique de ces mesures dans les schémas d'aménagement et de développement n'est pas complétée.

Le ministère du Tourisme a réussi, dans le cadre d'un projet pilote de certification de la qualité de service, à associer 22 entreprises touristiques au maintien de la biodiversité. La mise en œuvre du plan d'action sur l'écotourisme et le tourisme de nature s'effectue progressivement. Enfin, soulignons l'implantation de la gestion écologique de la végétation sur maintenant 80 % des emprises autoroutières du Québec.

La troisième orientation touche les engagements gouvernementaux. À la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale, le gouvernement du Québec a officialisé son appui à la ratification du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques par le Canada. Ce dernier a signé le Protocole, mais il n'a pas encore décidé de le ratifier afin de le mettre en œuvre au Canada.

La quatrième orientation vise l'implication de la société civile. Le Québec fait sa part pour le maintien de la diversité culturelle, une partie intégrante de la Convention sur la diversité biologique, en signant des ententes avec les Autochtones qui reconnaissent et encouragent les pratiques traditionnelles. Le gouvernement québécois a conclu deux nouvelles ententes avec des communautés autochtones. La première, conclue avec les Innus de la Romaine, concerne la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Étamamiou; la seconde concerne la co-gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Par ailleurs, la réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish a été créée en vue d'en faire le premier parc national habité par quelques familles autochtones cries.

Un des nouveaux Partenaires de la biodiversité, l'Insectarium de Montréal, a sensibilisé, grâce à son programme Monarque sans frontière, 25 000 jeunes à la migration des papillons monarque en distribuant 500 trousses qui ont permis à ces jeunes de voir éclore, de baguer et de remettre en liberté un papillon. Parmi les milliers de spécimens étiquetés en 10 ans, 4 papillons provenant de l'Insectarium ont été retrouvés sur le site d'hivernement, dans la réserve d'El Rosario au Mexique. Un autre nouveau Partenaire de la biodiversité, Canards Illimités Canada, s'implique aussi auprès des jeunes. Son programme Aile Verte compte maintenant 613 membres au Québec. Ces jeunes seront sans doute les chefs de file de la conservation de demain!

Les organismes de conservation ont contribué significativement à la conservation de la biodiversité du Québec en investissant 2 100 000 $. Dans le cadre de 42 projets soutenus par le Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, ils ont protégé 6,9 km^2 de milieux naturels et ainsi sauvegardé 16 populations d'espèces menacées ou vulnérables.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a été l'hôte de la conférence du Réseau de centres de données sur la conservation du Nord-Est de l'Amérique. Grâce à cette action et à la diffusion d'un atlas sur les espèces menacées ou vulnérables, le CDPNQ a reçu le Prix Leadership 2006 de NatureServe. Par ailleurs, le nouvel objectif consistant à suivre l'abondance des populations animales du Québec est l'objet de travaux de la part de Canards Illimités, concernant la sauvagine, et du Biodôme, concernant les chauves-souris.

Sur la scène canadienne, le gouvernement du Québec a signé l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010, laquelle prévoit un nouveau partenariat axé sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Sur la scène internationale, une nouvelle entente mérite également d'être soulignée. En effet, le Québec a signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, conclue avec l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs. Cette entente historique permettra au Québec de se prémunir contre les effets des dérivations d'eau hors du bassin des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le ministère des Relations internationales du Québec a annoncé qu'il poursuivait son soutien financier au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ce qui représente 200 000 $ US par année au cours des sept prochaines années.

Deux ans après l'entrée en vigueur du Plan d'action, 19 objectifs ont été atteints. En incluant les objectifs non quantifiés qui progressent normalement, cela représente 77 % des objectifs du Plan d'action qui sont atteints ou pour lesquels les résultats attendus sont obtenus. Soulignons enfin que 8 nouveaux objectifs ont été ajoutés au Plan d'action depuis sa publication en novembre 2004.

Mise en contexte

La Convention sur la diversité biologique a été adoptée lors du Sommet de la Terre en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil. Depuis, 188 États l'ont ratifiée et mise en œuvre. Les trois objectifs de cette Convention sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

En 1996, le Québec a lancé sa première Stratégie visant à mettre en œuvre cette Convention. Cette première expérience a permis au Québec de se démarquer. En effet, les compétences québécoises ont été reconnues et un guide méthodologique sur la préparation de stratégies sur la diversité biologique a été publié en trois langues par le Programme des Nations Unies pour le développement. De plus, des professionnels du gouvernement du Québec ont assisté certains pays en développement dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs plans d'action sur la diversité biologique.

À partir de 2000, l'élaboration d'une seconde stratégie est lancée. Cette Stratégie et le Plan d'action qui en découle ont été adoptés par le gouvernement en juin 2004. Puis, en novembre de la même année, le ministre de l'Environnement a rendu publique cette initiative en la citant comme un élément important du plan de développement durable du Québec.

Le Comité interministériel sur la diversité biologique (CIDB) est alors mis sur pied (voir la liste des membres du CIDB à l'annexe 2). Dès la fin de la première année, le CIDB a entrepris la rédaction du premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007) afin de faire état des efforts déployés par les divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d'atteindre les objectifs retenus. Le rapport sur la mise en œuvre de l'année 2004-2005 est accessible sur Internet.

En vue de la rédaction du présent rapport annuel (2005-2006), le CIDB a réuni l'information à jour sur chacun des indicateurs de performance. Ensuite, l'atteinte de chaque objectif a été évaluée à la lumière des différents indicateurs qui lui sont associés.

Note au lecteur

Le présent rapport annuel fait connaître les résultats de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (2004-2007) et de son Plan d'action. Ce rapport s'articule autour de six orientations : la conservation, l'utilisation durable, les engagements gouvernementaux, l'association avec la société civile, la connaissance et les scènes canadienne et internationale. Il adopte cette même structure en six chapitres, eux-mêmes subdivisés en 21 axes d'intervention auxquels se rattachent les 84 objectifs fixés par les ministères et les organismes participant au Plan d'action. Ce rapport fait état des résultats obtenus durant la deuxième année de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action. Chaque objectif est associé à un ou à plusieurs indicateurs de performance qui informent sur le degré d'atteinte de cet objectif.

Des actions ont été définies en vue d'atteindre chacun des objectifs. Ces actions sont énumérées dans le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007). Le Comité interministériel sur la diversité biologique (CIDB) a choisi de faire rapport uniquement sur l'atteinte des objectifs et non pas sur l'avancement de chacune des actions. Soulignons d'ailleurs que les mesures qui font l'objet de ce rapport ne constituent pas tout ce que les organismes et les ministères ont entrepris en vue du maintien de la biodiversité.

Les résultats sont présentés sous forme de tableaux. Le libellé de chaque objectif est suivi d'une évaluation. L'une des quatre notations suivantes a été attribuée à chacun des 84 objectifs : objectif atteint, progression normale, progression en deçà des attentes ou objectif abandonné.

L'évaluation des objectifs est faite à l'aide des indicateurs de performance, qui sont aussi présentés dans les tableaux. Chaque indicateur de performance renseigne sur un résultat concret obtenu par le gouvernement ou ses partenaires. Dans le rapport annuel, une valeur numérique en date du 31 mars 2006 est inscrite pour presque tous les indicateurs. Plusieurs indicateurs comprennent des cibles quantifiées qui sont indiquées à côté de la valeur de l'indicateur pour l'année. Enfin, une flèche illustre la tendance de l'indicateur depuis le début de la mise en œuvre du Plan. Cela permet de constater si cet indicateur progresse vers la cible ou s'il est en régression. De plus, un commentaire permet de nuancer l'état et la tendance de chaque indicateur de performance.

À partir de ces résultats, des faits saillants sont présentés afin d'illustrer les progrès accomplis dans chaque axe d'intervention. Ils sont suivi d'une brève section intitulée « Analyse et perspective ».

Quelques objectifs et plusieurs indicateurs de performance ont évolué et, conséquemment, leur libellé de départ a été modifié. Ils sont alors indiqués par un « [M] ». Par ailleurs, quelques nouveaux indicateurs et objectifs ont été définis afin de mieux évaluer l'atteinte des objectifs et de refléter les nouvelles priorités gouvernementales. Ils sont indiqués par un « [N] ».

Depuis la publication du Plan d'action en 2004, huit nouveaux objectifs y ont été inscrits et en 2005-2006, cinq nouveaux objectifs ont été établis. De nouveaux objectifs ont été énoncés à la suite de l'atteinte d'un objectif ayant été atteint précédemment. L'arrivée de nouveaux Partenaires de la biodiversité a aussi amené de nouveaux objectifs. Enfin, de

nouveaux enjeux de biodiversité ont émergé et le gouvernement a choisi de les intégrer à ses objectifs :

- Objectif 1.11 Déterminer, d'ici 2008, le statut des quatre espèces fauniques jugées les plus prioritaires, à partir de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables
- Objectif 1.14 Conserver *ex situ* les espèces végétales menacées ou vulnérables
- Objectif 3.10 Développer une position québécoise relativement à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (APA)
- Objectif 5.6 Suivre l'abondance des populations animales du Québec
- Objectif 5.7 Connaître et faire connaître l'écologie du papillon monarque et ses habitats

Par ailleurs, en 2005-2006, deux objectifs ont été légèrement modifiés. Il s'agit des objectifs 1.3 et 2.46. Certains ont été fusionnés, par exemple les deux objectifs visant la promotion de la relève, soit les objectifs 4.4 et 5.4. Les deux objectifs visant la faune en milieu agricole, soit les objectifs 2.21 et 2.22, ont également été fusionnés. Enfin, plusieurs objectifs ont été adaptés au nouveau contexte québécois. Par exemple, les objectifs forestiers ont été révisés afin qu'ils puissent correspondre aux démarches entreprises à la suite du rapport de la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques du Québec (Commission Coulombe). Il est possible de comparer les libellés actuels avec les libellés initiaux en consultant le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007) sur Internet.

Tout au long du rapport, des termes sont soulignés afin d'indiquer un hyperlien vers une source d'information supplémentaire. En version électronique, il n'y a qu'à cliquer sur le terme pour accéder à la page Internet visée. Les hyperliens associés à chaque terme souligné se trouvent à la fin du document à l'annexe 3.

Ce rapport ne concerne que les résultats atteints entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006. Toutefois, dans quelques cas, les données fournies concernent l'année civile 2005.

La valeur de certains indicateurs concernant l'année 2004-2005 mentionnée dans ce rapport n'est pas égale à la valeur mentionnée dans le Rapport annuel 2004-2005. Cela est dû à un ajustement de la valeur de l'indicateur qui n'est pas lié à la performance, mais plutôt à la façon de calculer cet indicateur.

Enfin, la section sur les indicateurs globaux n'est pas publiée cette année. En effet, l'approche retenue est désormais de ne documenter que les indicateurs relatifs aux objectifs de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007.

Vue du futur Parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Orientation 1
Conservation

Sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées, par la protection des espèces menacées ou vulnérables et par la lutte aux espèces exotiques envahissantes

Axe d'intervention
Aires protégées

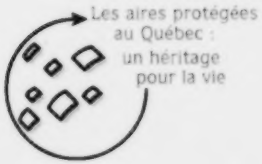

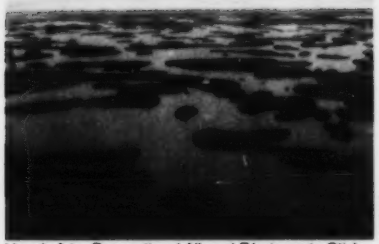

MDDEP

Vue du futur Parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Faits saillants

- **62 nouvelles aires protégées**

Le gouvernement a procédé à la création de 3 réserves aquatiques projetées, de 15 réserves de biodiversité projetées ainsi qu'à l'agrandissement de 4 réserves de biodiversité projetées existantes. Le tout couvre 6 769 km² en forêt boréale, dont près de 4 000 km² de forêt commerciale. Parmi les autres aires protégées figurent 30 habitats floristiques d'espèces menacées ou vulnérables. Ces nouvelles aires protégées assurent la conservation de milieux naturels d'une grande diversité, tels que des lieux patrimoniaux autochtones, des éléments géologiques uniques, certains écosystèmes estuariens ou situés en zone riveraine, des territoires offrant des paysages uniques et à fort potentiel récréotouristique ainsi que des refuges et des zones de repos pour la faune aviaire.

- **Futur Parc national Albanel-Témiscamie-Otish**

Le gouvernement a aussi confirmé son intention de créer, en partenariat avec la Nation crie de Mistissini, un premier parc national représentatif de la forêt boréale, d'une superficie de près de 11 000 km² : le Parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Ce territoire deviendra ainsi le premier parc habité par une nation autochtone y pratiquant toujours son mode de vie traditionnel. Il représente à lui seul près de 0,7 % du territoire québécois. Des consultations publiques en vue de la création du futur Parc national Albanel-Témiscamie-Otish ont été tenues en janvier 2006.

- **En milieu privé**

Cinq réserves naturelles ont été créées, soit une superficie de près de 2,4 km². Grâce à son nouveau Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, le MDDEP a versé 1 700 000 $ afin de réaliser 42 projets de conservation volontaire, dont 9 permettront d'acquérir une superficie de 6,9 km².

Analyse et perspective

En 2005-2006, 122 actions ont été entreprises dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les aires protégées. Parmi ces actions, retenons la poursuite de la caractérisation de la province naturelle des Laurentides méridionales et l'analyse de plus de 450 propositions de territoires à protéger. De nouvelles aires protégées, des audiences publiques concernant six territoires mis en réserve et une décision sur le statut provisoire de 20 territoires devraient constituer les prochaines initiatives du plan d'action gouvernemental.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.1 Augmenter à 8 % du territoire québécois la superficie du réseau d'aires protégées.					**Progression en deçà des attentes**
Proportion en aires protégées du territoire du Québec	5,4 %	5,8 %	8 % en 2008	↗	La mise en réserve de 62 nouveaux territoires et l'agrandissement de 4 aires protégées existantes a permis d'accroître de 0,4 % la proportion du territoire québécois protégé. Jusqu'en 2005-2006, le pourcentage d'aires protégées était présenté à titre indicatif. Le 15 février 2007, la publication du registre officiel des aires protégées a corrigé le bilan gouvernemental en soustrayant certaines superficies non conformes aux normes généralement reconnues en matière d'aires protégées. Lors de sa publication, le registre établissait officiellement le pourcentage d'aires protégées du Québec à 4,8 %.
Objectif 1.2 Assurer la protection d'échantillons représentatifs de toute la biodiversité du Québec, tant terrestre, aquatique, estuarienne que marine.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre cumulatif de populations viables d'espèces menacées ou vulnérables dans le réseau d'aires protégées	669 populations	750 populations	-	↗	31 % des populations viables d'espèces menacées ou vulnérables se trouvent à l'intérieur du réseau d'aires protégées, soit 556 populations d'espèces végétales et 194 populations d'espèces animales.

N Nouvel objectif ou indicateur

M Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

2003 Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Axe d'intervention
Espèces menacées ou vulnérables

Ce logo, adopté par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), représente les espèces menacées ou vulnérables. On y voit la forme stylisée d'un poisson et d'une fleur, symbolisant la faune et la flore.

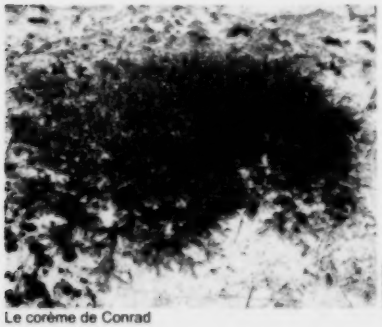

MDDEP

Le corème de Conrad

Faits saillants

- **25 nouvelles espèces floristiques désignées**

Grâce à l'entrée en vigueur, le 15 septembre 2005, du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, 59 espèces de la flore du Québec se trouvent maintenant légalement protégées. L'attribution du statut d'habitat d'espèces floristiques menacées ou vulnérables à 30 nouveaux territoires a de plus permis de consolider la protection de 20 de ces espèces. C'est le cas du corème de Conrad (*Corema conradii*), un petit arbuste qui croît uniquement sur les dunes des Îles-de-la-Madeleine. Parmi les provinces et les territoires canadiens, le Québec est celui qui protège légalement le plus grand nombre d'espèces floristiques en situation précaire.

- **Vers des plans de rétablissement multi-espèces pour la faune**

Avec l'élaboration et la diffusion du plan de rétablissement pour cinq espèces de tortue, le Québec d'utiliser poursuit l'élaboration et la diffusion de documents multi-espèces. Pour les espèces qui partagent des problématiques et des menaces similaires, cette approche présente certains avantages, dont celui de permettre une planification plus efficace et intégrée des actions de protection.

- **Des institutions engagées dans la protection des espèces menacées ou vulnérables**

Au cours des dernières années, plusieurs institutions québécoises se sont engagées dans la protection des espèces menacées ou vulnérables. Lancé en 2000 par le Biodôme de Montréal, le programme SEM'AIL s'est avéré extrêmement populaire et a favorisé jusqu'à présent la restauration de l'ail des bois dans plus de 300 sites répartis dans les régions du Québec les plus touchées par la cueillette. Dans le cadre du programme Urgence Conservation, le Jardin botanique de Montréal assure, pour sa part, la conservation *ex situ* de 80 espèces floristiques menacées ou vulnérables.

Analyse et perspective

Les ministères, les institutions et les organismes de conservation ont poursuivi leurs efforts de protection des espèces menacées ou vulnérables. En 2005-2006, de nouvelles espèces ont été désignées, des plans de conservation et de rétablissement ont été élaborés et une multitude d'actions de protection ont été menées. Au cours des prochaines années, l'un des principaux défis consistera à produire des bilans de l'ensemble de ces actions et à évaluer leur efficacité.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.3 Assurer la protection légale des espèces végétales menacées ou vulnérables et de leurs habitats[M].					**Progression normale**
Nombre cumulatif de populations d'espèces végétales menacées ou vulnérables considérées comme disparues	297 occurrences	297 occurrences	-	→	Durant l'année en cours, aucune nouvelle population suivie par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec n'a été considérée extirpée ou disparue.
Nombre d'espèces végétales désignées menacées ou vulnérables	34 espèces	59 espèces	84 espèces	↗	En 2005, un règlement visant la désignation de 25 nouvelles plantes de même que la reconnaissance de 30 nouveaux habitats floristiques a été adopté. La constitution de ces nouveaux territoires protégés a permis de consolider la protection de 20 espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. La plupart des espèces floristiques désignées sont des plantes forestières dont la protection se justifie par leur situation précaire dans le sud du Québec, là où les pressions de développement se font le plus sentir. Des 25 plantes désignées, 2 espèces sont des arbres, soit l'orme liège (*Ulmus thomasii*) et le pin rigide (*Pinus rigida*). Par ailleurs, 9 espèces sont des plantes indigènes qui présentent une valeur commerciale sur les marchés de l'horticulture et de l'alimentation et qui faisaient l'objet de récoltes intensives dans la nature.
Pourcentage des espèces végétales désignées dont au moins un habitat est protégé par règlement	41 %	66 %	100 %	↗	
Nombre cumulatif de populations viables d'espèces végétales menacées ou vulnérables ayant fait l'objet de mesures de conservation autres que la constitution d'une aire protégée	922 populations	⧗	-	⧗	Données non disponibles pour l'année 2005

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.4 Élaborer et mettre en œuvre des mesures de conservation pour les espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables.					**Progression normale**
Nombre de plans de conservation diffusés	1 plan	1 plan	34 plans	→	Des plans préliminaires de conservation ont été élaborés pour la majorité des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables, soit une cinquantaine. Certains de ces plans ont été diffusés afin de guider les projets des organismes de conservation. Toutefois, le temps nécessaire à la consultation des partenaires et à l'édition finale des documents est plus long que prévu.
Nombre total de plants d'ail des bois (*Allium tricoccum*) issus des ensemencements réalisés dans le cadre du programme SEM'AIL du Biodôme[N]	22 072 plants	71 284 plants	-	↗	L'ensemencement 2001 a permis la production de 49 212 plants d'ail des bois au printemps 2006. Dans certains sites, des plants à deux feuilles sont observés, ce qui reflète d'excellentes conditions de croissance. Ces plantules se trouvent dans 160 nouveaux sites, répartis dans les quatre régions les plus touchées par la cueillette : Montérégie, Lanaudière, Laurentides et Outaouais. Au total, on compte maintenant 312 populations d'ail des bois introduites grâce au programme SEM'AIL.
Nombre de populations d'ail des bois introduites grâce au programme SEM'AIL du Biodôme[N]	152 populations	312 populations	-	↗	

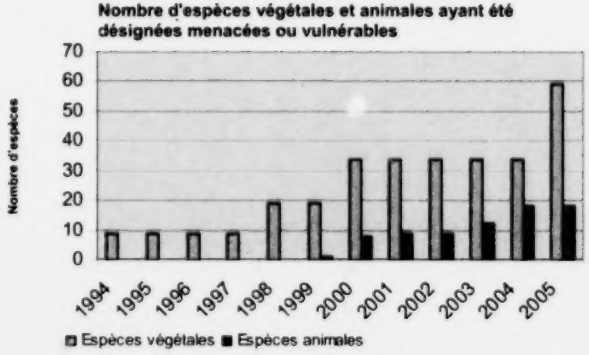

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧖ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.5 Déterminer, d'ici 2005, le statut des 9 espèces fauniques jugées les plus prioritaires, à partir de la liste des 70 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.					Objectif atteint en 04-05
Depuis que cet objectif sur la désignation des espèces fauniques a été atteint, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en a établi un nouveau avec le même indicateur (voir l'objectif 1.11).					
Objectif 1.6 Réintroduire le bar rayé (*Lobina estriada*) dans son aire d'origine de l'estuaire du Saint-Laurent, c'est-à-dire entre Trois-Rivières et Kamouraska.					**Progression normale**
Nombre de fretins de bar rayé ayant été relâchés durant l'année dans le fleuve Saint-Laurent	493 fretins	843 fretins	50 000 fretins/année	↗	Les différentes cohortes de bar rayé reproducteur poursuivent leur croissance en pisciculture depuis le début du projet de réintroduction. Des larves issues d'une reproduction artificielle ont été produites pour la première fois en pisciculture. Les techniques d'élevage des jeunes larves doivent encore être améliorées avant que l'on puisse réaliser les ensemencements massifs. Dès que les infrastructures d'élevage seront complétées, le nombre de jeunes produits et relâchés devrait croître de façon importante.
Indicateur de la survie des bars rayés ayant été relâchés dans le fleuve Saint-Laurent	⧗	⧗	-	⧗	Bien que le suivi ne soit pas amorcé, on peut déjà observer que le fleuve semble propice à la croissance et à la survie du bar rayé. En effet, le nombre de captures rapportées en 2005 (31 captures) a été très élevé, compte tenu du nombre de bars ayant été relâchés dans le fleuve Saint-Laurent à ce jour.
Présence de bars rayés issus d'une reproduction ayant eu lieu dans l'estuaire du Saint-Laurent	⧗	⧗	-	⧗	L'importance du recrutement naturel sera évaluée dès que les premiers ensemencements massifs seront amorcés.
Objectif 1.7 Informer les riverains sur la faune aquatique en péril du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents.					Objectif atteint en 04-05
La Fédération québécoise de la faune a distribué 50 000 dépliants sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables.					

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.8 Concevoir, d'ici 2006, les plans de rétablissement pour chaque espèce faunique désignée menacée ou vulnérable.					**Progression normale**
Pourcentage des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables et pour lesquelles un plan de rétablissement a été publié dans les deux années suivant leur désignation	83 %	94 %	100 %	↗	Deux plans de rétablissement ont été publiés : l'un concernant l'aigle royal et l'autre concernant cinq espèces de tortue, soit la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la tortue mouchetée (*Emys blandingii*), la tortue musquée (*Sternotherus odoratus*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*). De plus, le plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus*) est actuellement en préparation. La liste des rapports de situation et des plans de rétablissement des espèces fauniques est accessible sur le site Internet du MRNF.
Objectif 1.9 Réserver 20 % des budgets du programme Faune en danger aux espèces pour lesquelles on a établi un plan de rétablissement.					**Objectif atteint en 05-06**
Proportion des investissements annuels versés pour des projets relatifs aux espèces pour lesquelles un plan de rétablissement a été rédigé par rapport aux investissements totaux annuels du programme Faune en danger de la Fondation de la faune du Québec[M]	14 %	44 %	20 %	↗	En 2005-2006, une somme de 86 300 $, soit 44 % du budget du programme Faune en danger, a permis de soutenir notamment l'Association des trappeurs cris en vue de produire une trousse en trois langues servant à sensibiliser la population crie à la protection des oiseaux de proie en péril sur leur territoire. L'Association québécoise des groupes d'ornithologues déterminera les menaces et les mesures de protection existantes ainsi que les mesures à mettre en place afin de protéger les aires de nidification de trois espèces de rapaces. Enfin, le projet de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent vise à caractériser, à l'aide de la télémétrie, l'utilisation des habitats sur la rivière Outaouais de la première population confirmée de tortue musquée du Québec.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.10 Protéger, en forêt publique, 100 % des sites connus abritant des espèces menacées ou vulnérables.					**Progression normale**
Nombre total de sites protégés pour les espèces fauniques dans les territoires publics soumis à l'aménagement forestier	161 sites	156 sites	-	→	Pratiquement tous les sites abritant des espèces menacées ou vulnérables sont protégés. La faible diminution du nombre de sites abritant des espèces fauniques menacées ou vulnérables résulte notamment du regroupement de certaines occurrences au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (voir l'objectif 5.1).
Nombre total de sites protégés pour les espèces floristiques dans les territoires publics soumis à l'aménagement forestier	150 sites	159 sites	-	↗	Depuis 1997, 159 sites abritant 55 espèces végétales menacées ou vulnérables et leurs habitats ont bénéficié de mesures de protection prises en vertu d'une entente administrative. Il est peu fréquent que des activités d'aménagement forestier se déroulent à proximité de ces sites. Cela est attribuable au fait qu'ils sont peu nombreux et que les travaux réalisés chaque année ne touchent qu'une faible portion du territoire en aménagement.
Objectif 1.11 Déterminer, d'ici 2008, le statut des quatre espèces fauniques jugées les plus prioritaires, à partir de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables[N].					**Progression normale**
Nombre d'espèces animales désignées menacées ou vulnérables[M]	18 espèces	18 espèces	22 espèces en 2008	→	Aucune espèce faunique n'a été désignée menacée ou vulnérable cette année. Cependant, 11 espèces de compétence québécoise et 13 espèces de compétence fédérale sont actuellement en processus de désignation. De plus, l'habitat de 3 espèces de compétence du Québec et de 3 espèces de compétence fédérale est actuellement en cours de désignation. La liste des espèces désignées menacées ou vulnérables est accessible sur le site Internet du MRNF.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.14 **Conserver *ex situ* les espèces végétales menacées ou vulnérables[N].**					**Progression normale**
Nombre de génotypes ou d'espèces floristiques désignées menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans les collections du Jardin botanique de Montréal[N]	76 taxons	80 taxons	-	↗	Comparativement aux années antérieures, les progrès plus faibles de ces deux dernières années reflètent en partie la fin du financement dont le programme Urgence Conservation a bénéficié de 2002 à 2004 et qui a permis la recherche intensive de matériel végétal sur le terrain. De plus, les taxons plus facilement accessibles étant déjà en culture, le degré de difficulté d'obtenir de nouveaux taxons a augmenté.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Pierre Petitclerc, MRNF

Pierre Petitclerc, MRNF

Le cypripède royal (*Cypripedium reginea*), une espèce menacée au Québec, et son habitat forestier, la cédrière humide

Axe d'intervention
Espèces exotiques envahissantes

Nombre de rosettes de châtaigne d'eau sur la rivière du Sud

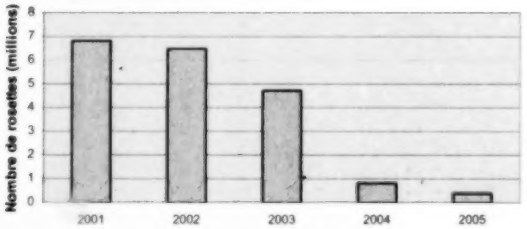

Source : Pierre Bilodeau et Bertrand Dumas, MRNF

Effort consenti pour éradiquer la châtaigne d'eau dans la rivière du Sud

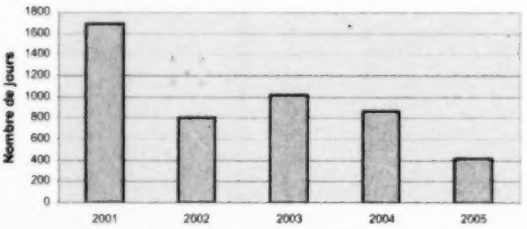

Source : Pierre Bilodeau et Bertrand Dumas, MRNF

Faits saillants

- **Éradication de la châtaigne d'eau**

Depuis 2001, les campagnes d'éradication de la châtaigne d'eau (*Trapa natans)* dans la rivière du Sud ont permis de réduire considérablement son abondance et le nombre de sites où elle prolifère. Il en résulte une diminution importante de l'effort consenti pour la récolte des rosettes et une simplification des méthodes de récolte.

- **Programme de recherche et interventions sur le roseau commun**

Le programme de recherche sur le roseau commun (*Phragmites australis*) regroupant des chercheurs de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill se poursuit. Les principaux projets portent sur le portrait génétique du roseau commun au Québec, l'envahissement des marais situés près des routes par le roseau, le potentiel du saule (*Salix discolor*) à limiter sa propagation ainsi que sur les mécanismes de compétition entre le roseau et les autres plantes.

- **Mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne**

À la suite de l'adoption de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes en 2004, des représentants du MRNF, du MAPAQ et du MDDEP participent aux activités du Groupe de travail canadien sur les espèces aquatiques envahissantes ainsi qu'à celui sur les plantes terrestres et les phytoravageurs. De plus, un nouveau comité fédéral-provincial-territorial sur le sirex du pin européen (*Sirex noctilio)* – une espèce présente au Canada, mais pas encore au Québec – supervise un programme de détection précoce de cet insecte par un piégeage le long de la frontière canado-américaine.

Analyse et perspective

Bien qu'aucune nouvelle espèce exotique envahissante n'ait été signalée en 2005-2006, les espèces déjà introduites poursuivent leur avancée et représentent une préoccupation importante concernant la biodiversité et certaines activités économiques. En plus des programmes de détection et de suivi des espèces nuisibles, certaines initiatives de contrôle et d'éradication ont été entreprises ou se poursuivent, notamment sur la châtaigne d'eau, l'ériochloé velue (*Eriochloa villosa*), le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) et le roseau commun.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 1.13 Contribuer à prendre des mesures pour contrer l'introduction ou la progression des espèces exotiques envahissantes.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre d'espèces exotiques détectées au Québec	665 espèces	665 espèces	-	↗	Le nombre d'espèces de plantes (100), de champignons (14), de microorganismes (4) et d'animaux (550) est demeuré stable. En effet, il n'y a pas eu de nouvelle espèce exotique répertoriée au Québec entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006. Toutefois, les travaux de Marcel Blondeau, Claude Roy et Jean-Paul Bernard publiés récemment dans le *Naturaliste Canadien* font état de la présence de la soude des collines (*Salsola collina*), une Chénopodiacée, à Montréal depuis 2003. Cette plante peut réduire la productivité des récoltes en asséchant le sol et en servant d'abri et de nourriture à plusieurs insectes nuisibles. Le contact avec la soude des collines peut causer des démangeaisons et des rougeurs épidermiques, alors que son pollen peut provoquer des réactions allergiques chez les humains. La valeur de l'indicateur mentionnée dans le rapport de l'année dernière était erronée.
Nombre d'espèces envahissantes ayant fait l'objet de travaux récents d'inventaire, de recherche, de suivi ou d'éradication	27 espèces	14 espèces	-	↘	La campagne d'éradication de la châtaigne d'eau amorcée en 2001 dans la rivière du Sud s'est poursuivie en 2005-2006. Un projet pilote de contrôle biologique du myriophylle à épi par le transfert d'un charançon aquatique indigène a été entrepris au lac Supérieur (Municipalité de Lac-Supérieur). L'ériochloé velue fait l'objet de travaux d'éradication depuis son introduction en 2002 à Sainte-Rosalie. Le projet Phragmites regroupant des chercheurs de trois universités québécoises se poursuit. Les programmes de suivi de la tanche (*Tinca tinca*), du crabe chinois à mitaines (*Eriocheir sinensis*) et du crabe vert (*Carcinus meanas*) reposent sur le retour volontaire des captures effectuées par les pêcheurs commerciaux. Les virus du Nil occidental et de l'influenza aviaire ont fait l'objet d'activités de surveillance afin de détecter leur présence chez les oiseaux morts et les humains.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Densité de rosettes de châtaigne d'eau dans la rivière du Sud[M]	640 000 rosettes/m²	330 000 rosettes/m²	0 rosettes/m²	↘	L'échantillonnage des noix viables de châtaigne d'eau a cessé en 2004 en raison de leur faible abondance. La progression de l'éradication de cette plante est maintenant évaluée en nombre de rosettes par mètre carré. La récolte des rosettes se fait à l'aide de peignes à partir d'embarcations, et ce, avant la production annuelle des noix. En 2005-2006, dix jours ont été nécessaires pour éliminer les rosettes de la rivière du Sud.

MDDEP

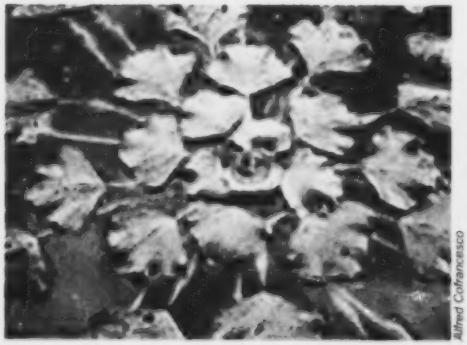

Alfred Cofrancesco

MDDEP

Opérations d'éradication de la châtaigne d'eau sur la rivière du Sud

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Éco-Nature de Laval

Activité de Pêche en herbe

Orientation 2
Utilisation durable

Contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification ou de la réalisation d'activités associées à l'énergie, ou lors d'activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, municipales ou de transport

Axe d'intervention
Activités associées à l'énergie

Proportion d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique d'Hydro-Québec

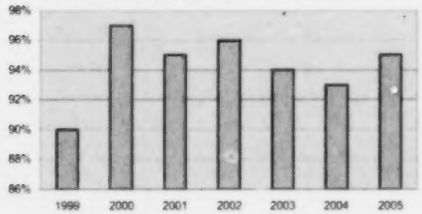

Faits saillants

- **Forte proportion d'énergie renouvelable**

La proportion d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique d'Hydro-Québec était de 95 % en 2005. Ce bilan remarquable permet au Québec de se classer parmi les meilleurs au monde dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. Dans le contexte nord-américain, où la filière thermique domine largement, l'hydroélectricité permet d'éviter l'émission de grandes quantités de polluants atmosphériques, comme les NO_x et SO_2, et de gaz à effet de serre. Depuis 1990, l'émission de plus de 378 000 tonnes métriques de NO_x, 947 000 tonnes métriques de SO_2 et 170 millions de tonnes métriques de CO_2, ont ainsi été évitées par les exportations d'hydroélectricité.

- **Dernière année de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec**

L'année 2005 était la dernière des cinq années de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Trois nouveaux projets ont été amorcés en 2005. Il s'agit du projet du Refuge faunique du Grand Marais de Bristol en Outaouais et des deux projets de préservation de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata)* dans les emprises de lignes de la Montérégie et sur les rives du canal de Beauharnois.

- **Compensation autour des projets d'Hydro-Québec**

Plusieurs projets d'aménagement hydroélectrique ont fait l'objet de mesures de compensation en matière de biodiversité. Des frayères à doré jaune et à omble de fontaine d'une superficie de 600 m^2 ont été aménagées sur le site du projet Eastmain-1. Un banc d'emprunt de plusieurs dizaines d'hectares est en cours d'aménagement en vue de créer des habitats pour la sauvagine sur le site du projet de la Péribonka. Un obstacle à la montaison du meunier a été construit afin de protéger les frayères à omble de fontaine, aménagées dans le cadre du projet de la Toulnustouc.

Analyse et perspective

Les étapes en vue des autorisations du Projet Eastmain-1-A/dérivation Rupert/la Sarcelle, qui constituera le chantier le plus important de la décennie au Québec, sont sur le point d'être finalisées. Après 4 ans d'études faunique et floristique, de recherches multidisciplinaires, de rencontres avec chaque maître de trappe et leur famille élargie et à la suite de la relocalisation de tanières d'ours et de colonies de castors, il est possible d'imaginer que des efforts considérables ont été faits en faveur de l'environnement et pour prévoir les impacts sur le milieu naturel et humain.

L'avancement de plusieurs projets de parcs éoliens issus du premier appel d'offres de 1 000 MW contribue véritablement au développement d'une filière éolienne au Québec. Par ailleurs, un deuxième appel d'offre de 2 000 MW a été lancé le 31 octobre 2005. Grâce à la complémentarité des filières éolienne et hydraulique, ces nouveaux projets contribueront au renforcement de la position avantageuse du Québec en matière d'énergie propre et renouvelable.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.1 Promouvoir des mesures de compensation en matière de biodiversité pour tout nouveau projet d'aménagement hydroélectrique, privé ou public, ou pour tout autre nouveau projet de régularisation des crues.					Objectif atteint en 04-05
Pourcentage des projets d'aménagement hydroélectrique et de régularisation des crues causant des pertes d'habitats fauniques qui incluent des mesures de compensation en matière de biodiversité	100 %	100 %	100 %	→	Les directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) exigent, de la part des initiateurs de projet, que les mesures de compensation qui doivent être mises en œuvre dans le cas d'impacts résiduels inévitables à l'environnement soient précisées. Les pertes de milieux humides ou d'habitats abritant des espèces menacées ou vulnérables peuvent être compensées par la création, la restauration ou la sauvegarde d'autres milieux ou habitats équivalents par le promoteur du projet. Par exemple, dans le cas d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie, Hydromega Services a prévu de construire un canal de dévalaison pour l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et la ouananiche (*Salmo salar*) et d'assurer un débit minimum pendant les périodes de dévalaison de ces deux espèces. Au site du projet d'aménagement hydroélectrique de la chute Allard et des rapides des Cœurs un gain net de 62 ha de milieux humides pourrait être obtenu par le déboisement d'une bande de 3 m autour des futurs biefs. Afin de vérifier si ces mesures atteindront leurs objectifs, les promoteurs ont prévu des suivis durant une période de plusieurs années.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.2 Réaliser des mesures concrètes de conservation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec.					Objectif atteint en 05-06
Nombre de propriétés d'Hydro-Québec ayant fait l'objet de mesures de conservation ou de mise en valeur dans le cadre de l'Entente	2 propriétés	5 propriétés	-	↗	Il s'agissait de la dernière des cinq années de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec entre Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles (MRNF) et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). En plus du suivi et de la consolidation des mesures de conservation des sites des Îles Liénard et Des Cascades déployées en 2004, trois nouveaux projets ont été amorcés en 2005. Il s'agit du projet d'intégration de propriétés d'Hydro-Québec au Refuge faunique du Grand Marais de Bristol en Outaouais et de deux projets de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest, dans les emprises de lignes de la Montérégie et sur les rives du canal de Beauharnois.

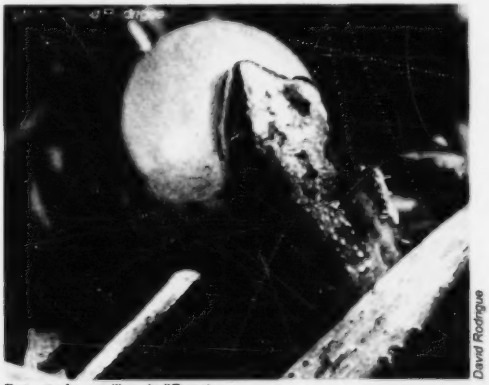

David Rodrigue

Rainette faux-grillon de l'Ouest

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.3 Assurer le maintien de la diversité biologique dans l'exercice des activités de base d'Hydro-Québec (production et fourniture d'électricité).					**Progression normale**
Valeur monétaire des travaux d'amélioration de la capacité de production du saumon atlantique	343 811 $	754 100 $	-	↗	L'augmentation de la capacité de production du saumon atlantique (*Salmo salar*) fait l'objet de travaux dans deux rivières qu'Hydro-Québec exploite à des fins énergétiques, soit les rivières Betsiamites et Mitis. Depuis 1990, Hydro-Québec y a consacré près de sept millions de dollars. En 2005, une nouvelle entente d'une durée de cinq ans a été signée avec le conseil des Innus de Pessamit visant la restauration du saumon de la rivière Betsiamites. En plus des montants investis relativement à cette rivière, Hydro-Québec a modifié la gestion de ses centrales de manière à favoriser l'habitat du saumon.
Valeur monétaire des travaux d'amélioration des conditions de migration de l'anguille aux ouvrages hydroélectriques	808 000 $	124 000 $	-	↘	Hydro-Québec a participé au premier ensemencement de civelles à des fins de repeuplement dans le Haut Richelieu. La valeur monétaire des travaux d'amélioration des conditions de migration de l'anguille varie considérablement d'une année à l'autre. Depuis 1994, Hydro-Québec a consacré plus de 4,5 millions de dollars à des travaux d'amélioration visant cette espèce.
Valeur monétaire des travaux d'amélioration des conditions de migration de l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*) aux ouvrages hydroélectriques	169 053 $	247 100 $	-	↗	L'acquisition du matériel nécessaire à la mise à l'essai d'une barrière sonore ainsi qu'une participation monétaire du MRNF aux pêches d'alosons, en plus des montants récurrents consacrés à l'optimisation de l'exploitation de la centrale durant la dévalaison expliquent la tendance à la hausse.
Nombre de brochures de sensibilisation du programme Bon arbre au bon endroit distribuées par Hydro-Québec	5 559 brochures	4 250 brochures	-	↘	Le programme Bon arbre au bon endroit permet aux citoyens de contribuer à la préservation de la biodiversité tout en respectant les contraintes associées à la distribution de l'énergie électrique.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Proportion d'énergie renouvelable dans le bilan énergétique d'Hydro-Québec	93 %	95 %	-	↗	La proportion d'énergie électrique produite et achetée, provenant de sources renouvelables, est relativement stable et a été supérieure à 93 % au cours des cinq dernières années. En Amérique du Nord, l'électricité est en grande partie produite à partir de centrales thermiques consommant de l'huile ou du charbon, lesquelles émettent de grandes quantités de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le Québec se distingue par sa production largement dominée par l'hydraulique, une source d'énergie renouvelable beaucoup moins polluante et donc moins dommageable à la biodiversité.
Émissions de NO_x évitées grâce aux exportations d'électricité d'Hydro-Québec	7 475 tonnes	11 796 tonnes	-	↗	Les émissions de polluants évitées dans les provinces et les États voisins par l'achat de l'électricité produite au Québec montrent de grandes fluctuations d'une année à l'autre, selon l'importance des exportations d'énergie. Cette année, la tendance à la hausse des émissions évitées s'explique par une reprise des exportations d'énergie. Soulignons que depuis 1990, l'émission de plus de 378 000 tonnes métriques de NO_x, de 947 000 tonnes métriques de SO_2 et de 170 millions de tonnes métriques de CO_2 ont ainsi été évitées grâce aux exportations d'hydroélectricité d'Hydro-Québec. Cela a pour effet de réduire la pression exercée par les retombées polluantes sur les écosystèmes, dans les provinces et les États voisins de même qu'au Québec, car ces polluants sont transportés ici par les grands courants atmosphériques.
Émissions de SO_2 évitées grâce aux exportations d'électricité d'Hydro-Québec	8 152 tonnes	19 609 tonnes	-	↗	
Émissions de CO_2 évitées grâce aux exportations d'électricité d'Hydro-Québec	2 391 691 tonnes	4 517 704 tonnes	-	↗	

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧖ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.4 Assurer la conformité aux exigences environnementales de toutes les activités d'exploration pétrolière et gazière.					**Progression en deçà des attentes**
Taux de conformité des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière aux exigences environnementales prévues dans le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains	⧗	⧗	100 %	⧗	Une nouvelle version du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains est en cours de rédaction. Cette nouvelle version du règlement devrait notamment permettre l'intégration des normes contenues dans le Guide de bonnes pratiques canadiennes sur les levés sismiques en milieu marin. Ce guide fait l'objet d'une consultation plus longue que prévue de la part de Ressources naturelles Canada, retardant la publication de la nouvelle version du règlement. À la suite de cette publication, un indicateur sera élaboré afin de suivre leur conformité.
Objectif 2.5 Assurer la conformité des équipements pétroliers aux exigences environnementales.					**Progression normale**
Taux de conformité des équipements pétroliers au regard des exigences environnementales du Règlement sur les produits et les équipements pétroliers	93 %	94 %	100 %	↗	Les équipements dont il est question sont les stations-services et les autres réservoirs de carburant. Lors du renouvellement du permis d'équipement pétrolier à risque élevé, une évaluation de la conformité des équipements est requise. L'écart entre la cible et la valeur de l'indicateur s'explique entre autres par le retard des titulaires de permis à donner suite aux avis de non-conformité, par les conditions d'usage des équipements pétroliers et par les conditions climatiques nécessaires lors de leur vérification et lors de l'apport des correctifs. Pour ces raisons, le taux de conformité de 94 % des équipements pétroliers à risque élevé est considéré comme satisfaisant.

N Nouvel objectif ou indicateur

M Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

2003 Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

Axe d'intervention
Activités fauniques

Fuligule à collier

Canards Illimités

Faits saillants

- **Réalisation de 24 plans de gestion intégrée des ressources**

Depuis le début de la Stratégie, au moins 24 plans de gestion intégrée des ressources (GIR) ont été réalisés, tant dans les territoires structurés du Québec que dans le reste du territoire québécois, dont 2 au cours de l'année 2005-2006. De plus, 9 projets de GIR ont été mis en œuvre dans divers territoires structurés du Québec.

- **Accès aux plans d'eau pour la pratique d'activités fauniques**

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des ententes Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Elle vise la réalisation de 5 infrastructures d'accès à des plans d'eau pour des activités de chasse, de pêche et d'observation. Ainsi, 3 aménagements ont été réalisés, soit à Louiseville, à Pierreville et à l'Isle-aux-Grues. Les démarches se sont poursuivies en 2005-2006 afin de réaliser d'autres projets.

Analyse et perspective

Plusieurs initiatives de GIR ont été réalisées et d'autres seront mises de l'avant au cours des prochaines années. Les échanges avec les acteurs forestiers lors du processus de consultation des plans d'aménagement forestiers sont ainsi favorisés et des ententes administratives sont conclues afin de protéger les espèces menacées. De plus, le travail réalisé par diverses tables de concertation sera poursuivi, ce qui permettra aux acteurs fauniques et forestiers de discuter de différentes problématiques de GIR.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.6 Doter le gouvernement d'une politique de gestion intégrée des ressources (GIR) touchant les milieux forestiers.					**Objectif abandonné en 04-05**
La mission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) consiste à « favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens ». La gestion intégrée des ressources en milieu forestier (GIR) constitue donc une préoccupation majeure du Ministère. Cependant, pour l'instant, le MRNF n'entend pas adopter une politique gouvernementale pour favoriser la GIR, mais plutôt agir d'autres façons (voir l'objectif 2.7).					
Objectif 2.7 S'assurer, avec les différents partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources (GIR) pour 9 territoires fauniques et de la mise en œuvre de ces plans dans au moins 3 de ces 9 territoires.					Objectif atteint en 04-05
Nombre de plans de GIR complétés	22 plans complétés	24 plans complétés	9 plans complétés	↗	Le Secteur Faune Québec du MRNF a complété deux nouveaux plans de GIR qui consistent en l'élaboration d'une formule de répartition des coupes dans le temps et l'espace et la mise sur pied d'une équipe régionale de professionnels afin de soutenir les acteurs fauniques dans les dossiers faune-forêt. De plus, le Secteur Faune Québec a participé à plusieurs projets touchant les plans annuels d'interventions forestières, les ententes d'harmonisation qui découlent des consultations annuelles, les espèces menacées, les démarches de certification forestière traitant de la biodiversité, le comité GIR de la forêt Montmorency et diverses tables de concertation et d'élaboration de plans de GIR dans le territoire libre.
Nombre de plans de GIR dont la mise en œuvre est amorcée	4 plans amorcés	9 plans amorcés	3 plans amorcés	↗	Le Secteur Faune Québec du MRNF s'est impliqué dans la mise en œuvre de 9 projets de GIR. Parmi ces projets, 4 ont été réalisés dans des réserves fauniques, 1 autre, dans une zec et 2, dans des pourvoiries. Le territoire couvert par 2 autres projets concernait plus d'un type de territoire structuré (réserves fauniques, zecs ou pourvoiries).

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.8 Réserver aux espèces autres que les salmonidés 20 % des subventions de la Fondation de la faune du Québec associées au milieu aquatique.					**Objectif atteint en 04-05**
Pourcentage des sommes réservées annuellement à des projets sur les espèces autres que les salmonidés par rapport aux subventions totales accordées annuellement aux projets aquatiques	21 %	22 %	20 %	↗	Le nombre et la diversité des demandes d'aide financière touchant le milieu aquatique permettent à la Fondation de la faune du Québec de maintenir ses contributions au niveau qu'elle s'est fixé. Cependant, elle est tributaire des demandes qui lui sont faites et de leur qualité. De plus, à valeur égale, elle priorise les projets visant les espèces ichthyennes autres que les salmonidés. Mentionnons le projet de la ZIP du Haut-Saint-Laurent visant à aménager 2 structures d'abri pour le doré jaune dans le lac Saint-François. Par ailleurs, la Corporation d'aménagement de la rivière Assomption a restauré l'habitat de frai de l'esturgeon jaune dans le secteur Ouareau.
Objectif 2.9 Assurer le libre accès aux plans d'eau près des centres urbains pour la pratique d'activités fauniques.					**Progression normale**
Nombre d'ententes signées avec les représentants municipaux et les regroupements d'utilisateurs des plans d'eau	4 ententes	4 ententes	5 ententes	→	Cette initiative s'inscrit dans le cadre des ententes Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Elle vise la réalisation de cinq infrastructures d'accès à des plans d'eau pour des activités de chasse, de pêche et d'observation. Actuellement, les projets de Louiseville, de Pierreville et de l'Isle-aux-Grues ont été réalisés. L'entente avec Baie-du-Febvre a été prolongée d'une autre année en attendant les résultats de l'étude d'impact sur le creusement du chenal d'accès qui est rempli par les sédiments. Enfin, une entente verbale est intervenue en vue de réaliser trois autres projets à Québec, sur le boulevard Champlain, à Notre-Dame-de-Pierreville et à Lévis.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.10 Obtenir que 100 % des pêcheurs commerciaux et des aides-pêcheurs obtiennent leur certification professionnelle en fonction des nouvelles exigences en matière de pêche responsable.					**Progression normale**
Pourcentage de pêcheurs commerciaux et d'aides-pêcheurs ayant obtenu leur accréditation du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP)	53 %	60 %	100 %	↗	Plusieurs demandes d'accréditation sont en traitement. Si l'on tient compte de ces demandes, le pourcentage s'élèverait à 76 %. L'accréditation du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) vise la reconnaissance professionnelle des métiers liés à l'exploitation commerciale des ressources halieutiques. Le processus d'accréditation est revu périodiquement. La formation pourrait éventuellement offrir davantage de contenu lié à la biodiversité, notamment sur les façons d'éviter les captures d'espèces non ciblées. Les pêcheurs commerciaux et les aides-pêcheurs sont visés par l'accréditation en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs et du Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

Isabelle Bergeron, MRNF

Aménagement faunique

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Axe d'intervention
Activités forestières

MDDEP

Vue du futur Parc national Albanel-Témiscamie-Otish

MDDEP - Pierre Petitclerc

Sapinière

Faits saillants

- **L'aménagement écosystémique au sein de la gestion forestière**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a confirmé son adhésion aux principes de l'aménagement écosystémique en l'inscrivant comme l'un des objets de sa mission dans le projet de Loi 94 de juin 2005 qui modifie la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le MRNF considère l'aménagement écosystémique comme une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier et visant à assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à des besoins socioéconomiques, dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier.

- **Des lignes directrices concernant les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV)**

L'année 2005 aura été celle de l'élaboration de lignes directrices visant l'intégration de mesures transitoires relatives à certains OPMV dans les plans annuels d'intervention forestière 2006-2007 et 2007-2008. En ce qui a trait à la période transitoire, les mesures appliquées concernent, entre autres, la protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier, la réduction de l'orniérage, la protection du milieu aquatique et le maintien de forêts mûres et surannées. Les lignes directrices ont également été adaptées afin de permettre, à partir d'avril 2005, l'intégration des OPMV lors du renouvellement ou de la signature d'une nouvelle convention d'aménagement forestier.

- **Un premier Forestier en chef**

Le 15 juin 2005, le gouvernement du Québec officialisait la création du poste de forestier en chef. Nommé pour 5 ans, le forestier en chef verra à garantir le renouvellement constant des forêts du Québec, et ce, dans un objectif de développement durable. Il supervisera, entre autres, les activités relatives au calcul des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu, la préparation du Manuel d'aménagement forestier et d'un rapport quinquennal sur l'état des forêts du domaine de l'État. Il devra exercer ses fonctions avec toutes les garanties de neutralité, de transparence et d'indépendance.

Analyse et perspective

Les recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, déposé le 14 décembre 2004, vont orienter les diverses actions entreprises par le MRNF dans le secteur forestier. La modernisation de la gestion forestière par l'État favorise l'application d'une gestion écosystémique, intégrée et régionalisée. Il demeure important d'intégrer dans l'analyse de la situation les préoccupations relatives au maintien de la diversité biologique afin d'assurer la pérennité de l'écosystème forestier et des activités qui y sont associées.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.11 Intégrer, d'ici 2008, de nouvelles exigences de maintien de la biodiversité dans tous les plans généraux d'aménagement forestier et en faire le suivi.					**Progression en deçà des attentes**
Pourcentage des plans annuels d'intervention forestière ayant intégré les mesures transitoires prévues de 2006 à 2008	⧗	⧗	100 %	⧗	Initialement prévu pour 2006, cet objectif a été retardé de deux ans compte tenu du report des plans généraux d'aménagement forestier. Toutefois, en attendant que les nouveaux objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) soient intégrés dans les prochains plans généraux d'aménagement forestier, en 2008, des mesures transitoires relatives à certains OPMV ont été intégrées dans les plans annuels d'intervention forestière 2006-2007 et 2007-2008.
Objectif 2.12 Améliorer la performance forestière et environnementale des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.					**Progression normale**
Pourcentage des aires communes dont la performance forestière et environnementale des bénéficiaires est jugée satisfaisante	⧗	⧗	100%	⧗	Aux fins de la révision des attributions de bois, l'évaluation de la performance forestière et environnementale est effectuée tous les cinq ans, et ce, deux ans avant la fin de la période de validité des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Concernant les PGAF actuellement en cours, l'évaluation sera effectuée en 2006; aucune donnée n'est donc encore disponible. En 2005, le MRNF a élaboré le modèle d'évaluation devant être réalisé en 2006.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.13 **Favoriser la protection et la mise en valeur des forêts privées, notamment en appuyant les agences forestières dans leurs planifications.**					**Progression normale**
Pourcentage des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées mis à jour tous les cinq ans	⧗	⧗	100 %	⧗	Élaborés par les 17 agences régionales de mise en valeur des forêts privées et en vigueur depuis 2001, ces plans de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées contiennent des objectifs et des actions associés à la biodiversité, comme la protection des bandes riveraines ou la mise en valeur des aires de confinement du cerf de Virginie. Les partenaires de la forêt privée ont décidé de procéder à la mise à jour des PPMV en fonction de la disponibilité des inventaires forestiers; à cet effet, un calendrier devrait être établi à l'automne 2007.
Objectif 2.44 **Protéger le milieu aquatique lors des activités d'aménagement forestier en forêt publique.**					**Progression normale**
Taux de conformité aux normes de protection du milieu aquatique	82 %[2002]	84 %[2003]	-	↗	Depuis le début de la collecte de données sur cet indicateur, en 1999, on observe une augmentation du taux de conformité des activités d'aménagement forestier, lequel est passé de 78 % à 84 %.

Taux de conformité aux normes de protection des milieux aquatiques

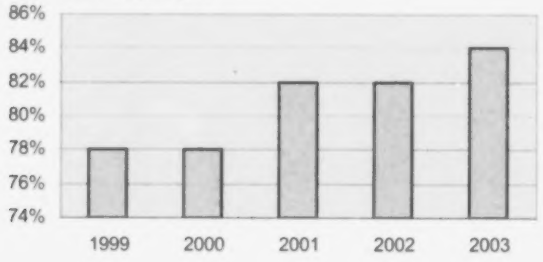

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

MRNF - Bruno Lévesque

Axe d'intervention
Activités agricoles

MAPAQ

Des paysages agricoles diversifiés contribuent à la conservation de la biodiversité.

Faits saillants

- **Écoconditionnalité**

En mai 2005, le principe d'écoconditionnalité a été introduit dans la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ainsi, quelque 17 800 entreprises agricoles ont dû faire la preuve qu'elles avaient transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et des programmes de La Financière agricole du Québec. Les activités de l'ensemble des exploitations agricoles concernées sont maintenant conformes en ce qui concerne cet aspect de la réglementation.

- **Réduction de l'usage des pesticides**

Entre 2001 et 2002, les ventes de pesticides agricoles ont diminué de 3,9 % et les quantités appliquées par unité de superficie ont également régressé. Durant l'année 2005-2006, la superficie des exploitations agricoles membres des Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) où la lutte intégrée est pratiquée en totalité représentait 21 % des superficies ayant fait l'objet d'interventions phytosanitaires. La certification des agriculteurs utilisant des pesticides progresse tel que prévu. Près de 1 500 personnes ont réussi l'examen EXAMTCA de formation sur les pesticides. Toutefois, la fréquence de dépassement des critères de la qualité de l'eau relatifs aux pesticides dans les rivières a augmenté en 2004-2005.

- **Protection des cours d'eau**

L'accompagnement offert aux exploitations agricoles par les professionnels des CCAE porte fruit. La protection des cours d'eau devient un élément important de la démarche. Ainsi, une proportion de 78 % de ces exploitations agricoles accompagnées ont protégé leurs cours d'eau par une bande riveraine. Les exploitations agricoles membres de CCAE regroupaient alors 48 % des unités animales du cheptel québécois et 43 % des superficies cultivées au Québec. (On peut consulter le rapport annuel des CCAE sur Internet.)

Analyse et perspective

Le MAPAQ, l'Union des Producteurs agricoles et le MDDEP ont travaillé à la préparation du Plan d'action concerté 2007-2010 sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse. La préservation de la biodiversité en milieu agricole y tient une place importante. En effet, les partenaires du monde agricole proposent de nouvelles interventions visant la mise en valeur des fonctions écologiques du territoire agricole en conservant des paysages diversifiés, des milieux naturels forestiers et humides ainsi que des habitats fauniques en quantité suffisante pour assurer leur pérennité.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.14 Diminuer les risques de pollution ponctuelle par l'azote et par le phosphore et améliorer la qualité de l'eau en obtenant, d'ici 2010, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers de 100 % des lieux d'élevage des entreprises tenues à un tel entreposage, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et selon le calendrier du programme d'aide Prime-Vert.					**Progression normale**
Proportion du cheptel dont les fumiers sont entreposés conformément au REA	92 %	92 %	100 % en 2010	↗	Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a poursuivi ses efforts en agroenvironnement visant la résolution de la problématique de pollution ponctuelle en fournissant un soutien technique et financier aux producteurs agricoles. On estime que dans le cas de 81 % des entreprises, soit plus de 92 % des unités animales visées, les déjections sont stockées conformément à la réglementation. Ainsi, 140 projets concernant les ouvrages de stockage étanches et d'autres méthodes de remplacement ont été réalisés en 2005-2006. Le REA exige que d'ici 2010, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées soit réalisé.

Proportion du cheptel dont les fumiers sont entreposés conformément au règlement

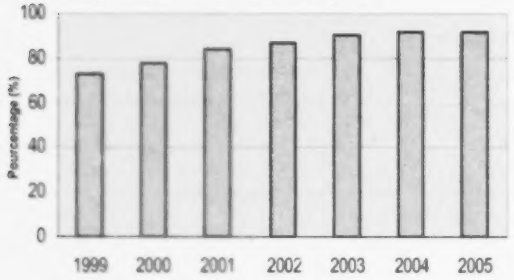

Fréquence de dépassement du critère de qualité de l'eau relatif au phosphore dans les principales rivières du Québec

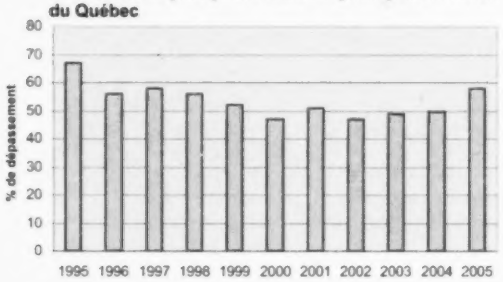

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.15 Diminuer les risques de pollution diffuse par l'azote et par le phosphore et améliorer la qualité de l'eau en obtenant, en 2004, la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles et selon le calendrier prévu.					Objectif atteint en 05-06
Fréquence de dépassement du critère de qualité de l'eau relatif aux nitrites et nitrates dans les principales rivières du Québec	3 %[2003]	3 %[2004]	0 %	→	La très grande majorité des dépassements du critère de qualité relatif aux nitrites et nitrates est observée dans de petits bassins versants où les activités agricoles sont prédominantes. On n'observe aucune tendance depuis 1995.
Fréquence de dépassement du critère de qualité de l'eau relatif au phosphore dans les principales rivières du Québec	49 %[2003]	49 %[2004]	0 %	→	La majorité des dépassements du critère de qualité relatif au phosphore se concentre dans des bassins versants où les activités agricoles occupent un pourcentage important du territoire. L'importance des dépassements y est généralement de plus de 3 fois le critère. Dans les autres bassins versants, la fréquence des dépassements est moins élevée et l'importance des dépassements est de 2 fois le critère. On observe une tendance à la baisse de la fréquence de dépassement du critère entre 1995 et 2000. Depuis 2000, l'indicateur est stable.
Pourcentage d'entreprises ayant produit un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)	77 %[2003]	100 %	100 % en 2004	↗	La cible a été atteinte. En mai 2005, le principe d'écoconditionnalité a été introduit dans la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Ainsi, quelque 17 800 entreprises agricoles ont dû faire la preuve qu'elles avaient transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ et des programmes de La Financière agricole du Québec. La production d'un PAEF est une étape nécessaire à la préparation d'un bilan de phosphore.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.16 **Réduire les risques associés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole et en rationaliser l'usage, notamment en obtenant, pour les cultures de céréales-maïs-soya, de pommes et de pommes de terre, le recours aux principes de la lutte intégrée visant le contrôle des ennemis des cultures sur 70 % des superficies et que l'utilisation des pesticides soit réduite de 50 % par rapport au niveau de 1992.**					**Progression normale**
Quantité de pesticides agricoles vendus	2 795 tonnes[2001]	2 686 tonnes[2002]	-	↘	Les ventes de pesticides agricoles ont diminué de 3,9 % en 2002 par rapport à 2001. Ces ventes ont connu une diminution de 12,5 % par rapport à 1992, première année de compilation des ventes.
Ratio entre les ventes totales de pesticides agricoles et les superficies cultivées, toutes cultures confondues	2,7[2001]	2,5[2002]	-	↘	On note une réduction des applications des pesticides agricoles par unité de superficie cultivée. Cette baisse peut s'expliquer par plusieurs phénomènes, comme l'application croissante de la lutte intégrée, l'arrivée sur le marché de nouveaux produits plus efficaces à faible dose et la transformation des anciens produits qui permet de les appliquer à doses plus faibles sans diminuer leur efficacité.
Ratio entre les ventes d'herbicides destinés aux grandes cultures et les superficies en grandes cultures (céréales, maïs, soya, pommes et pommes de terres)	1,7[2001]	1,5[2002]	-	↘	
Fréquence de dépassement des critères de qualité de l'eau relatifs au respect de la vie aquatique concernant des pesticides dans quatre rivières agricoles	17 %	30 %	0 %	→	Alors qu'en 2004 on enregistrait le plus faible taux de dépassement des critères de qualité de l'eau (17 %) depuis le début du programme d'échantillonnage en 1992, on observe en 2005 davantage de dépassements car 30 % des échantillons prélevés dépassent les critères de qualité de l'eau relatifs à la protection des espèces aquatiques. Bien que les herbicides soient plus souvent détectés dans l'eau, en 2005, ce sont les insecticides qui dépassent le plus souvent les critères de qualité de l'eau. De plus, en raison de la présence cumulée de plusieurs pesticides, on a calculé que 3 % des échantillons prélevés présentent des concentrations de pesticides suffisantes pour causer des effets aux espèces aquatiques, même lorsque les critères de qualité de l'eau ne sont pas dépassés. Il est généralement admis que le concept d'additivité peut être utilisé pour évaluer la toxicité des produits ayant un mode d'action similaire. Globalement, la tendance est stable. En effet, depuis 1994, la fréquence de dépassement des critères de qualité de l'eau se maintient autour de 22 % à 24 %.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Nombre de personnes ayant réussi l'examen de la formation sur les pesticides (EXAMTCA) de la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD)[M]	617 personnes	1 465 personnes	-	↗	Le nombre de personnes ayant passé l'examen est inférieur aux attentes. Le taux de réussite est toutefois très élevé, soit 80 %. Tous ceux qui ont suivi la formation à distance de la SOFAD ont réussi l'examen. Les autres personnes sont autodidactes ou ont suivi des cours offerts par des commissions scolaires ou des formateurs privés. En vertu de la Loi sur les pesticides, un certificat de qualification est exigé des vendeurs et des utilisateurs de pesticides qui travaillent dans le secteur agricole. La réussite de cet examen est nécessaire à l'obtention du certificat.
Nombre total de producteurs agricoles certifiés relativement à l'usage de pesticide	4 365 producteurs	5 854 producteurs	7 800 producteurs en 2007	↗	Environ 4 000 producteurs étaient déjà certifiés au 1er avril 2005 lorsque la certification est devenue obligatoire et 1 000 vont se diriger vers l'épandage à forfait.
Proportion des superficies cultivées où la lutte intégrée est pratiquée en totalité par les exploitations agricoles membres des Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE)[N]	22 %	21 %	-	→	La pratique de la lutte intégrée a connu une croissance importante au cours de la dernière année. Ainsi, les superficies où la lutte intégrée est pratiquée en totalité ont augmenté de plus de 7 %, passant de 97 933 ha en 2004-2005 à 105 025 ha en 2005-2006. Cette pratique concerne 21 % des superficies en culture ayant fait l'objet d'interventions phytosanitaires.

Fréquence de dépassement des critères de qualité de l'eau relatifs au respect de la vie aquatique concernant des pesticides dans quatre rivières agricoles

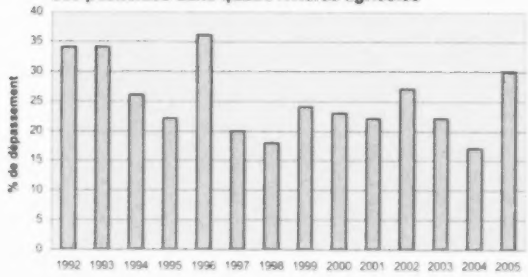

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.17 Diminuer les risques de pollution diffuse ainsi que les risques d'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en obtenant, d'ici 2005, que 100 % des entreprises protègent les bandes riveraines et contrôlent l'accès des animaux aux cours d'eau.					**Progression en deçà des attentes**
Proportion des cours d'eau protégés par une bande riveraine par les exploitations agricoles membres de Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE)[M]	80 %	78 %	100 %	→	Les exploitations agricoles ont aménagé, en 2005-2006, 1 574 km de bandes riveraines aux abords des cours d'eau, ce qui représente 6 fois la distance entre Montréal et Québec. Au total, 78 % de leurs cours d'eau sont protégés par une bande riveraine, assurant ainsi une meilleure qualité de l'eau. L'aménagement de bandes de protection, riches en arbres, en arbustes et en herbes, permet de protéger le cours d'eau et l'habitat naturel de nombreuses espèces fauniques. Les exploitations agricoles membres de CCAE regroupent 48 % des unités animales du cheptel québécois et 43 % des superficies cultivées au Québec.
Proportion des entreprises agricoles inspectées qui contrôlent l'accès des animaux aux cours d'eau	68 %	71 %	100 %	↗	On observe une augmentation graduelle de la conformité au règlement, c'est-à-dire que de moins en moins d'animaux d'élevage ont accès aux cours d'eau. Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec de 1998 estimait à 49 % la proportion des fermes qui contrôlaient l'accès des ruminants aux cours d'eau. Cette proportion est maintenant de 71 %.
Objectif 2.18 Diminuer les risques de pollution diffuse ainsi que les risques d'érosion et améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité des sols en obtenant, d'ici 2005, que 25 % des superficies en cultures annuelles fassent l'objet de travail réduit du sol.					**Objectif atteint en 04-05**
Proportion des superficies cultivées faisant l'objet d'un travail réduit du sol des exploitations agricoles membres de Clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE)	42 %	39 %	25 %	→	L'appui technique et financier aux exploitations agricoles ayant pour objet d'accroître les superficies cultivées avec un travail réduit du sol se poursuit. Malgré la diminution apparente des superficies cultivées avec un travail réduit du sol et en semis direct durant les deux dernières années, la tendance était à la hausse depuis 2001-2002 et stable depuis deux ans.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.19 **Promouvoir l'agriculture biologique en garantissant que, d'ici 2005, les productions OGM ne risquent plus de contaminer les productions non OGM.**					**Objectif abandonné en 04-05**
Cet objectif a été abandonné jusqu'à l'inscription d'un nouvel objectif qui sera déterminé à la suite de l'adoption du Cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM, lequel est traité à l'objectif 3.2.					
Objectif 2.20 **Maintenir une superficie suffisante d'espaces boisés en milieu agricole, limiter la fragmentation de ces espaces et favoriser les aménagements boisés en milieu agricole.**					**Progression normale**
Nombre de schémas d'aménagement et de développement ou de règlements de contrôle intérimaire ayant intégré, durant l'année, des mesures spécifiques visant à protéger les espaces boisés et à limiter leur fragmentation	18 nouveaux documents	10 nouveaux documents	-	↘	Au cours de l'année 2005-2006, 10 MRC ont intégré, dans leur schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire, des dispositions spécifiques concernant la protections des boisés. Toutefois, des dispositions similaires pourraient avoir été adoptées sans que le ministère des Affaires municipales et des Régions en soit informé, et ce, en vertu de l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquent, il est impératif d'en tenir compte lors de l'interprétation de ces données.
Nombre d'entreprises qui ont aménagé, durant l'année, des écrans boisés et des haies brise-vent	176 entreprises	212 entreprises	-	↗	Grâce à l'appui technique et financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 212 exploitations agricoles ont réalisé des plantations. Ces travaux représentent des investissements totaux de 337 000 $.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.22 Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, en 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats naturels en milieu agricole.					**Objectif atteint en 04-05**
Nombre de projets pilotes soutenus	40 projets	46 projets	6 projets	↗	Le Secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a contribué à l'atteinte de l'objectif, notamment par des rencontres avec des acteurs agricoles, par la formation de jeunes biologistes engagés dans des projets d'intérêt faunique en milieu agricole ainsi que par la publication d'articles sur cette question dans des revues à grand tirage destinées aux milieux agricole et scientifique. De plus, le MRNF a produit la première version d'une trousse de sensibilisation aux habitats fauniques en milieu agricole.
Objectif 2.23 Diminuer les risques de pollution par les activités aquicoles en obtenant, d'ici 10 ans, une réduction de 40 % des rejets en phosphore dans toutes les piscicultures d'eau douce existantes qui produisent 5 tonnes et plus de salmonidés par an.					**Progression normale**
Nombre de pisciculteurs ayant réalisé au moins un aménagement en vue d'améliorer la qualité de l'effluent	0 pisciculteur	2 pisciculteurs	70 pisciculteurs	↗	La première phase de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ) est terminée. Elle consistait à réaliser les portraits aquaenvironnementaux des 67 piscicultures inscrites. Cette phase a permis de connaître la production actuelle de chaque entreprise participante et d'acquérir une meilleure connaissance de leur équipement, de leurs pratiques piscicoles et de leurs impacts sur l'environnement. La deuxième phase du portrait aquaenvironnementale est en cours. Cette phase consiste à évaluer les rejets réels des entreprises et l'efficacité des systèmes de traitement de l'eau.
Pourcentage de réduction des rejets en phosphore des piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable pour l'aquaculture en eau douce	0 %	0 %	40 %	→	

[N] Nouvel objectif ou indicateur | [M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication | [2003] Donnée de l'année 2003-2004 | → Tendance stable | ↘ Tendance à la baisse | ↗ Tendance à la hausse | : En attente

Axe d'intervention
Activités minières

Excavation de résidus miniers au site Manitou

Johanne Cyr

Faits saillants

- **Restauration des sites miniers**

Des 104 sites miniers visés, 99 plans de restauration ont été approuvés à ce jour. En ce qui concerne les sites miniers abandonnés, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a poursuivi sa démarche d'acquisition de connaissances sur l'état des lieux de chacun des sites visés. Par ailleurs, le coût de la restauration de la centaine d'aires d'accumulation abandonnées est passé de 75 M$ à 100 M$. La principale raison de cette hausse est l'augmentation des coûts des travaux de restauration du site Manitou; l'ajout de la restauration de sites d'exploration abandonnés au Nunavik et des coûts nécessaires au suivi et à l'inspection annuelle de ces sites au cours des 12 prochaines années ont également contribué à cette hausse. Enfin, le MRNF a accordé une somme de 150 000 $ à l'Administration régionale Kativik afin que cette dernière puisse réaliser des essais pilotes de restauration de sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.

- **Bilan environnemental de l'industrie minière**

Le MDDEP a publié trois bilans environnementaux annuels de l'industrie minière du Québec pour les années 2002 à 2004, comblant ainsi le retard à ce sujet.

Analyse et perspective

En 2005-2006, le MRNF a continué de travailler sur un plan d'action visant la restauration des sites miniers abandonnés. Il a indiqué son intention de prioriser la restauration de ces sites dès 2006, et ce, en partenariat avec l'industrie minière. Les principaux sites priorisés sont ceux de Manitou et d'Aldermac en Abitibi et celui d'Eustis en Estrie.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.24 Faire restaurer, à leur fermeture, tous les sites miniers.					**Progression normale**
Superficie des sites miniers inactifs à restaurer	1 600 hectares	1 600 hectares	-	→	On ne compte aucun nouveau site dans cette catégorie. Le MRNF a entrepris des démarches judiciaires auprès de la société Eldorado Gold Mines visant la restauration du parc à résidus de la propriété Beattie. Le coût des travaux est évalué à 3,5 M$ et la superficie du parc à résidus est de 140 hectares.
Proportion des sites miniers pour lesquels des plans de restauration approuvés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ont été préparés	93 %	95 %	100 %	↗	Depuis 1995, toute entreprise qui effectue des activités minières au Québec doit soumettre un plan de restauration au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Jusqu'à maintenant, des 104 sites miniers visés, 99 plans ont été approuvés. Les plans de restauration de la mine Joutel et de 4 sites miniers appartenant à Lab Chrysotile n'ont pas encore été approuvés. En 2005-2006, les plans de restauration de 11 projets d'exploration ont été approuvés.

Objectif 2.26 Renforcer l'encadrement environnemental des nouveaux établissements miniers. — Objectif atteint en 04-05

La version 2005 de la directive 019 sur l'industrie minière qui sert à l'analyse des projets miniers exigeant la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement a été adoptée en 04-05.

Objectif 2.27 Publier les bilans de pression environnementale du secteur minier. — Objectif atteint en 05-06

Délai de publication des résultats des calculs des charges polluantes ainsi que des autres données environnementales du secteur minier	17 mois	17 mois	24 mois	→	Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a publié trois bilans environnementaux annuels de l'industrie minière du Québec pour les années 2002 à 2004, comblant ainsi le retard à ce sujet. Ces bilans découlent de la responsabilité qu'a le MDDEP de rendre publique l'information de nature environnementale relative à ce secteur industriel dont les rejets sont visés par la directive 019.

[N] Nouvel objectif ou indicateur — [M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication — [2003] Donnée de l'année 2003-2004 — → Tendance stable — ↘ Tendance à la baisse — ↗ Tendance à la hausse — ± En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.28 **Restaurer tous les sites miniers abandonnés.**					**Progression normale**
Superficie des sites miniers abandonnés à restaurer	1 500 hectares	1 500 hectares	-	→	Le MRNF a poursuivi sa démarche afin d'avoir une meilleure connaissance sur l'état des lieux de chacun des sites visés. Par ailleurs, le coût de la restauration de la centaine d'aires d'accumulation abandonnées est passé de 75 M$ à 100 M$ en raison notamment de l'augmentation du coût des travaux de restauration sur le site Manitou de 28 M$ à 42 M$, de l'ajout des frais relatifs à la restauration des sites d'exploration abandonnés situés au Nunavik (4 M$) et du coût requis (500 K$ par an) au cours des 12 prochaines années pour le suivi et l'inspection annuels de ces sites. Lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des mines de 2005, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont confirmé leur appui aux travaux de l'Initiative nationale sur les sites miniers orphelins-abandonnés (INMOA), notamment, à l'élaboration d'un site Internet qui comprendra un répertoire national des sites miniers inactifs et à l'élaboration de recommandations en vue de la formulation, par les différentes compétences, de politiques ou de lois relatives à la restauration des sites miniers abandonnés.

* Nouvel objectif ou indicateur
** Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication
2003 Donnée de l'année 2003-2004
→ Tendance stable
↘ Tendance à la baisse
↗ Tendance à la hausse
: En attente

Axe d'intervention
Activités industrielles

Aluminerie Alouette inc.

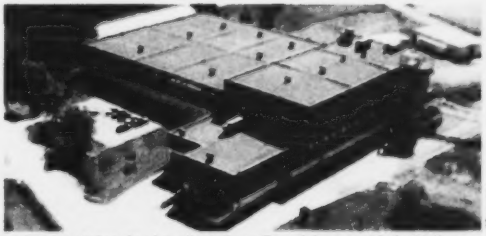

Kruger

Industries visées par des attestations d'assainissement industrielles

Nombre d'attestations d'assainissement délivrées dans le cadre du PRRI

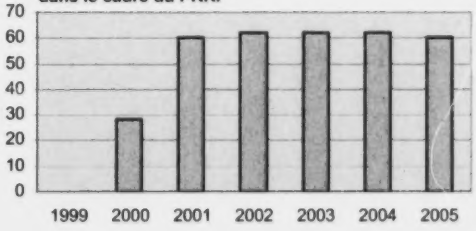

Faits saillants

- **Meilleures pratiques d'affaires**

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a atteint les objectifs initiaux qu'il s'était fixés en matière de programme de formation sur les meilleures pratiques d'affaires. Il continue à offrir aux dirigeants d'entreprises et aux travailleurs stratégiques des sessions de formation qui contribuent à l'implantation de pratiques efficaces de gestion et de production. Ces pratiques de gestion optimisent l'usage des ressources naturelles disponibles et atténuent les pressions de l'activité économique sur la diversité biologique.

- **Programme de réduction des rejets industriels**

Dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a poursuivi ses interventions auprès des grandes entreprises :

- **Dans le secteur des pâtes et papiers**

Le Ministère a défini l'ensemble des orientations et des références techniques nécessaires à la délivrance prévue, en 2007, d'une deuxième attestation d'assainissement aux 59 usines de pâtes et papiers en activité. Dans cette deuxième génération d'attestations, des normes de rejets seront ajoutées, notamment sur le phosphore, ainsi que des exigences de surveillance des rejets ou d'évaluation de certains impacts.

- **Dans le secteur de la première transformation des métaux**

Le Ministère a délivré une attestation d'assainissement dans le secteur du magnésium et il a complété ou entrepris la rédaction d'une première attestation relative à chacun des établissements industriels des secteurs de l'aluminium, du cuivre et du zinc.

- **Dans le secteur de l'industrie minérale**

Le Ministère a complété les documents d'orientations et de références techniques en vue de la rédaction de la première attestation d'assainissement du secteur des mines de métaux et a entrepris la rédaction de la première attestation relative aux établissements du secteur du bouletage de fer.

Analyse et perspective

La mise en place des attestations d'assainissement à l'égard des grandes entreprises permet au MDDEP d'assurer, relativement à chaque établissement industriel visé, un encadrement rigoureux des divers volets environnementaux : contrôle des rejets dans le milieu aquatique et des émissions dans l'atmosphère et des matières résiduelles, évaluation des impacts de l'activité industrielle sur différents milieux récepteurs, mesures visant à prévenir le rejet accidentel de contaminants dans l'environnement. En raison de son caractère renouvelable tous les cinq ans, l'attestation d'assainissement permet une évolution des exigences environnementales en fonction de la capacité de charge des milieux récepteurs, des disponibilités technologiques et de l'acquisition de connaissances ainsi qu'en fonction des enjeux propres à chaque établissement. Il serait toutefois nécessaire que le rythme de délivrance ou de renouvellement des attestations d'assainissement soit accéléré.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.29 Augmenter, d'ici 2007, le nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires au sein des grandes entreprises et des PME.					Objectif atteint en 04-05
Nombre de participations de dirigeants d'entreprise et de travailleurs stratégiques aux sessions de formation sur la gestion environnementale, l'approche Kaizen, les 5 S et la production à valeur ajoutée (chasse au gaspillage et amélioration continue)	541 participants	361 participants	-	↘	Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a atteint les objectifs initiaux qu'il s'était fixés en matière de programme de formation sur les meilleures pratiques d'affaires. Il continue à offrir aux dirigeants d'entreprise et aux travailleurs stratégiques des sessions de formation qui contribuent à l'implantation de pratiques efficaces de gestion et de production.
Objectif 2.42 Renforcer l'encadrement environnemental relatif aux grands secteurs industriels et s'assurer que les exigences liées aux rejets sont respectées.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre d'attestations d'assainissement délivrées dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	62 attestations	60 attestations	114 attestations	↘	Trois attestations d'assainissement du secteur des pâtes et papiers ne sont plus en vigueur en raison de la fermeture définitive d'usines. En effet, deux usines ont eu une révocation d'attestation et la troisième usine a été complètement démantelée. La préparation de la deuxième génération d'attestations d'assainissement du secteur des pâtes et papiers a fait l'objet de travaux. Dans le secteur des mines et de la métallurgie, une attestation a été délivrée à l'usine de magnésium. La rédaction des 10 attestations du secteur de l'aluminium s'est poursuivie et la rédaction d'attestations destinées aux secteurs du cuivre, du zinc et du bouletage de fer a été entreprise. Les documents d'orientations et les guides de références techniques destinés au secteur des mines ont été complétés.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Axe d'intervention
Activités touristiques

Cette démarche qualité s'inscrit dans le cadre des orientations énoncées dans la Politique touristique du Québec 2005, Vers un tourisme durable et a pour engagement, entre autres, le respect de l'environnement.

Faits saillants

- **En route vers le lancement officiel de la démarche qualité**

Le projet pilote de la certification de la qualité de la prestation de service a atteint sa cible, tel que cela était prévu au début de 2006, et aura permis de démontrer la pertinence et la faisabilité d'une telle démarche au sein de l'industrie touristique. La démarche, en aidant les entreprises à mieux répondre aux besoins et aux attentes des touristes, positionnerait le Québec comme une destination de qualité. Afin de mener à terme cette démarche et de permettre l'atteinte de ses objectifs, un lancement officiel est prévu pour 2006-2007, et ce, à la demande de l'industrie touristique. La démarche qualité comprend des normes qui visent à protéger les milieux naturels et leur biodiversité.

- **Les adeptes d'activités sans prélèvement en croissance dans les pourvoiries**

Le nombre de jours-activités générés par des activités sans prélèvement dans les pourvoiries est en croissance, contrairement aux activités de chasse et de pêche, lesquelles sont stables. Ces activités sans prélèvement représentent 24 % de tous les jours-activités générés en pourvoiries relativement à la clientèle avec séjour et 57 % relativement à la clientèle sans séjour. Ces activités incluent l'interprétation du patrimoine naturel et historique. On observe un intérêt marqué pour la villégiature en forêt durant laquelle les clients pratiquent notamment le canot, le kayak, l'escalade et la randonnée. Des excursions d'observation en avion sont aussi offertes.

Analyse et perspective

L'étape de sensibilisation étant pratiquement terminée et les résultats étant en général excellents, l'industrie touristique québécoise semble maintenant prête à passer à l'action. Le futur plan d'action 2007-2010 de la Politique touristique permettra justement d'aller plus loin dans l'implantation de nouvelles façons de faire, au sein de l'industrie touristique, en vue de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.30 Mettre en œuvre les 13 actions associées à la biodiversité dans le plan d'action 2003-2008 sur le tourisme de nature et l'écotourisme.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre d'actions associées à la biodiversité du Plan d'action 2003-2008 sur le tourisme de nature et l'écotourisme qui ont été mises en œuvre	1 action	6 actions	13 actions	↗	Des progrès ont été réalisés, notamment dans les volets « collaborer » et « communiquer et diffuser » de l'orientation 2 du plan d'action où se retrouvent les treize actions ciblées. Mentionnons, à titre d'exemple de réalisation, la campagne de sensibilisation auprès des entreprises et des gestionnaires de sites et de territoires à l'importance d'adopter de bonnes pratiques respectueuses de la biodiversité, le code sans trace de l'écotourisme.
Objectif 2.31 Dans le cadre d'un projet pilote, associer, d'ici 2006, les entreprises touristiques au maintien de la biodiversité par le soutien à une démarche structurée d'amélioration continue de la qualité de service (démarche qualité et certification de service).					Objectif atteint en 05-06
Nombre d'entreprises touristiques certifiées	14 entreprises	22 entreprises	20 entreprises	↗	Des 22 entreprises certifiées, 18 le sont toujours et 4 n'ont pas renouvelé leur certification, dont l'échéance de 2 ans est venue à terme avant le 31 mars 2006. La suite s'annonce bien puisque la démarche qualité doit être lancé en 2006-2007.
Objectif 2.32 Favoriser, dans les pourvoiries, le développement et la mise en marché d'activités d'observation du milieu naturel et de la faune.					**Progression normale**
Nombre de pourvoiries membres de la Fédération qui offrent des activités sans prélèvement	87 pourvoiries	87 pourvoiries	-	→	Des quelque 400 pourvoiries, 87 offrent des activités sans prélèvement pour compléter l'offre de chasse et pêche, notamment pour répondre aux besoins des familles de plus en plus nombreuses à fréquenter les pourvoiries. Ces activités favorisent l'appréciation de la nature et de la biodiversité. On ne compte aucune nouvelle pourvoirie qui offre des activités sans prélèvement, mais le nombre de jours-activités générés par des activités sans prélèvement dans les pourvoiries est en croissance.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.33 **Sensibiliser les adeptes du quad (quatre-roues ou véhicules tout-terrain) aux impacts de leur pratique sur la faune et l'environnement.**					Objectif atteint en 04-05
Le Guide d'aménagement et d'entretien de sentiers de quad au Québec a été produit à l'automne 2003. Quelques centaines d'exemplaires ont été distribués aux partenaires. Les autres exemplaires sont vendus par l'éditeur Multimonde.					
Objectif 2.34 **Sensibiliser les motoneigistes aux impacts de leur pratique sur le milieu naturel.**					Objectif atteint en 04-05
Cette intervention ponctuelle a permis à la Fédération québécoise de la faune (FQF) d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés quant à la sensibilisation des motoneigistes; 231 clubs de motoneigistes ont participé à la distribution de dépliants. La sensibilisation des motoneigistes se poursuit.					
Objectif 2.36 **Promouvoir la saine gestion environnementale dans les pourvoiries.**					Objectif atteint en 04-05
La Fédération des pourvoiries du Québec a réalisé un document d'information intitulé *Le développement durable en pourvoirie, une seconde nature*, accessible sur son site Internet. Le fait que 686 pourvoiries aient été sensibilisées devrait contribuer à réduire la pollution et à diminuer les menaces à la biodiversité.					

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Jean-Pierre Huard, Sépaq

Observation des caribous dans le Parc national de la Gaspésie

Axe d'intervention
Activités municipales locales et régionales

Johanne Boisvert, ©Le Québec en images, CCDMD

Faits saillants

- **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

Depuis l'adoption de la version 2005 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par le gouvernement du Québec, le 18 mai 2005, le ministre du MDDEP a exigé des MRC, en vertu de l'article 53.13 de la LAU, qu'elles modifient leur schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les prescriptions de cette politique. Au 31 mars 2006, 14 MRC avaient intégré la Politique dans leur schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire. Toutefois, 34 MRC attendaient un avis gouvernemental à la suite de l'adoption d'une modification à leur schéma d'aménagement. La Politique vise principalement à réduire la pression sur les écosystèmes aquatiques en interdisant certaines constructions dans la plaine inondable et, également, à assurer la sécurité des personnes et des biens.

- **Écoconditionnalité**

Outre les municipalités, certains organismes gouvernementaux tels que la Société d'habitation du Québec ont favorisé, dans leurs programmes, le respect de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En effet, huit programmes d'aide financière en vigueur à la Société d'habitation du Québec excluent maintenant spécifiquement les demandes d'aide financière pour l'érection de bâtiments dans une zone inondable de grand courant.

- **Protection des milieux humides**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a entrepris l'élaboration de directives pour la conservation et la gestion durable des milieux humides. Ce projet de directives s'articule autour des quatre orientations stratégiques :

- freiner la perte des milieux humides, en priorité dans les basses terres du Saint-Laurent;
- assurer une gestion durable des milieux humides;
- poursuivre l'acquisition de connaissances et favoriser le transfert ainsi que le partage d'informations concernant les milieux humides;
- informer et sensibiliser la population à l'importance de préserver les milieux humides.

Cette année, 410 km^2 de milieux humides, répartis sur 15 sites, ont été protégés. À ce jour, le bilan s'établit à 7 500 km^2 de milieux humides protégés, répartis sur 516 sites, soit une augmentation de 132 % depuis 2002.

Analyse et perspective

L'intégration de la version 2005 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans le schéma d'aménagement et de développement des MRC va bon train. Cette version devrait être intégrée dans les schémas d'aménagement et de développement de la plupart des MRC au cours de l'année 2006-2007. À la suite de cette intégration, les municipalités locales sont appelées à adopter des règlements de concordance afin de modifier leurs règlements d'urbanisme en vue de permettre l'entrée en vigueur des dispositions de la Politique sur leur territoire. Les municipalités locales et régionales québécoises, acteurs privilégiés dans la planification, la gestion et l'aménagement du territoire québécois, doivent participer activement à la mise en œuvre d'actions directement liées au maintien et à la préservation de la diversité biologique. Les schémas d'aménagement et de développement et les règlements d'urbanisme représentent les principaux outils à leur disposition pour protéger des zones sensibles.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.35 **S'assurer que toutes les municipalités maintiennent en bon état leurs équipements de traitement des eaux usées dont la performance est suivie par le MAMR et qu'elles les exploitent de façon à respecter les exigences relatives aux rejets.**					**Progression normale**
Proportion de stations municipales de traitement des eaux usées qui respectent les exigences relatives aux rejets, par rapport au nombre total de stations dont la performance est suivie par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	84 %	85 %	100 %	↗	Lors de leur évaluation de performance, 510 des 598 stations ont obtenu une note de 85 % et plus, soit 85 % des stations suivies. Malgré ce résultat, la note moyenne relative au respect des exigences de l'ensemble des 598 stations évaluées est de 95 %. En effet, 88 stations n'ont pas répondu entièrement aux attentes gouvernementales, et ce, pour différentes raisons : une aération insuffisante, un surplus de boue, un entretien déficient, un bris d'équipement, un manque d'information de suivi ou un dépassement des normes relatives aux coliformes fécaux.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.37 **Promouvoir, auprès des municipalités, le développement de stratégies, de politiques ou de programmes municipaux de foresterie urbaine et de verdissement, d'intégration des parcs et des espaces verts à l'intérieur d'un réseau continu ainsi que la renaturalisation des berges des lacs et des cours d'eau en milieu urbain.**					**Progression normale**
Nombre de municipalités ayant intégré des stratégies de protection des milieux humides	1 municipalité	1 municipalité	-	→	Aucune nouvelle municipalité n'a adopté de stratégie de protection ni de plan de gestion des milieux humides. Toutefois, il faut mentionner la Ville de Laval, qui a réalisé un inventaire de ses milieux humides sans pour autant planifier de façon particulière leur conservation. Comme le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'a pas encore déposé sa Politique sur les milieux humides, l'élaboration de telles stratégies de protection n'est pas encore exigée relativement à l'étude des demandes de certificats d'autorisation visant des aménagements dans des milieux humides.
Valeur totale des projets en milieu urbain financés par la Fondation de la Faune du Québec et ses partenaires	994 500 $	503 000 $	-	↘	Un nombre un peu plus élevé de projets ont été acceptés cette année par la Fondation de la faune du Québec. Le fait qu'il ne s'agisse pas de projets très onéreux n'enlève rien à leur qualité. Citons la mise en valeur du marais Réal D. Carbonneau au centre-ville de Sherbrooke par CHARMES, l'inventaire des populations de chauve-souris sur l'île de Montréal par le Biodôme, la caractérisation du Boisé des Écarts à Lévis acheté par Ultramar, un projet des Amis du Boisé de l'Aubenivière et l'aménagement du marais de l'Étang Terre des Jeunes à Victoriaville par la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs.
Nombre de projets financés par la Fondation de la Faune du Québec en milieu urbain	11 projets	14 projets	-	↗	

[N] Nouvel objectif ou indicateur | [M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication | [2003] Donnée de l'année 2003-2004 | → Tendance stable | ↘ Tendance à la baisse | ↗ Tendance à la hausse | : En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.38 **Réduire l'usage des pesticides en milieu urbain.**					**Progression en deçà des attentes**
Quantité annuelle de pesticides utilisés sur les pelouses en milieu urbain	266 tonnes[2002]	268 tonnes[2003]	-	↘	Les ventes de pesticides utilisés sur les pelouses en milieu urbain sont en augmentation à peu près constante depuis le début des compilations en 1992 (54 % d'augmentation entre 1992 et 2002). Cela indique qu'un plus grand nombre de personnes appliquaient des pesticides sur leur pelouse en 2002 qu'en 1992. Cependant, on assiste à un ralentissement des ventes, car le Code de gestion des pesticides, en vigueur depuis le 3 avril 2003, interdit désormais l'application des pesticides habituellement les plus utilisés et les plus à risque sur les pelouses des espaces verts publics et privés.

Tonnes de pesticides utilisés sur les pelouses en milieu urbain

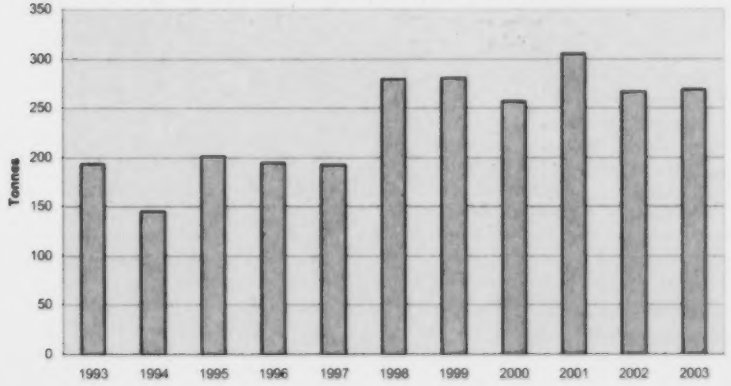

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.39 **Interdire, sauf dans des cas exceptionnels, les empiétements de l'urbanisation sur les sols agricoles et les boisés d'intérêt de même que sur les rives, le littoral et les plaines inondables et s'assurer, lorsque ces empiétements seront inévitables, qu'ils seront réalisés de manière à avoir le moindre impact.**					**Progression normale**
Nombre total de schémas d'aménagement et de développement (SAD) ayant intégré les dispositions relatives à la nouvelle version de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables[M]	-	14 SAD	100 SAD en 2006	↗	Au cours de l'automne 2005, le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs a envoyé une demande en vertu de l'article 53.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'ensemble des MRC du Québec, leur demandant de modifier leurs schémas d'aménagement afin d'intégrer la nouvelle version de la Politique dans les 90 jours suivants. Plusieurs MRC ont donné suite à cette demande en modifiant leur schéma ou en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI).
Nombre de demandes de dérogation aux normes minimales de protection des zones inondables déposées au cours de l'année	10 demandes de dérogation	14 demandes de dérogation	-	↗	Le 18 mai 2005, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle version de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Un respect plus rigoureux des prescriptions de cette politique fait en sorte que seulement 50 % des demandes de dérogation présentées par les MRC ont été acceptées par le gouvernement.
Pourcentage des dérogations aux normes minimales de protection des zones inondables accordées au cours de l'année	100 %	50 %	-	↘	
Nombre d'avis d'infraction donnés dans les milieux hydriques et humides	339 avis d'infraction	386 avis d'infraction	-	↗	Il est difficile d'interpréter cette tendance à la hausse, puisque l'effort de contrôle et d'inspection du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été plus grand durant les dernières années.
Superficie totale de la zone agricole protégée	6 349 248 ha	6 349 058 ha		↘	La zone agricole a légèrement diminué cette année, soit de 190 ha. Des inclusions de l'ordre de 302 ha ont été ajoutées, mais l'exclusion de 492 ha amène un bilan négatif.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.46 Intégrer des préoccupations gouvernementales en matière de biodiversité aux documents de planification locale et régionale dont les schémas d'aménagement et de développement des MRC et des communautés métropolitaines, les plans d'affectation du territoire public, les plans régionaux de développement du territoire public et les conventions de gestion territoriale en territoire public intramunicipal[M].					**Progression normale**
Proportion du processus complété en vue de la préparation des 8 premiers plans d'affectation du territoire public (PATP) intégrant des préoccupations en matière de biodiversité[M]	5 %	20 %	100 % en 2008	↗	La première phase d'élaboration des PATP couvre la période 2005-2008 et concerne 8 PATP. L'élaboration de ces 8 PATP s'est poursuivie cette année. Ainsi, durant cette période, la première des dix étapes du processus, soit la collecte de l'information de base, a été complétée à 100 %. La seconde étape, soit la consultation extra gouvernementale sur l'information de base, a été complétée à 80 %. La deuxième phase d'élaboration des PATP est prévue pour la période 2008-2011. Les nouveaux PATP devront ensuite être intégrés aux schémas d'aménagement des MRC et à la réglementation des municipalités locales, ce qui permettra leur mise en vigueur sur le territoire.
Nombre de plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) intégrant des préoccupations en matière de biodiversité et ayant été adoptés[M]	5 plans	7 plans	10 plans	↗	Durant la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, les PRDTP du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ont été adoptés, portant à 7 le nombre total de plans adoptés par le MRNF; 3 autres plans sont en cours d'élaboration ou sur le point d'être adoptés. Il s'agit des PRDTP de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
Nombre de conventions de gestion territoriale en territoire public intramunicipal faisant état de préoccupations en matière de biodiversité	26 conventions	26 conventions	-	→	Peu à peu, des conventions de gestion du territoire public intramunicipal sont adoptées, en fonction de l'intérêt manifesté par les MRC. Durant l'année 2005-2006, le MRNF a entrepris le renouvellement de 5 conventions de gestion territoriale (CGT) au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le MRNF a également entrepris des discussions avec 7 des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent afin d'adopter un nouveau programme foncier et forestier et renouveler les CGT existantes. Enfin, 6 autres MRC ont manifesté leur intention d'adhérer à ce programme de délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Nombre de schémas d'aménagement et de développement ou de règlements de contrôle intérimaire ayant intégré, durant l'année, des dispositions relativement à l'abattage d'arbres, à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et aux cotes de crues[M]	20 nouveaux documents	19 nouveaux documents	-	↗	L'obligation qu'ont eu les MRC d'intégrer aux schémas les cotes de crues et les prescriptions minimales de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables constitue probablement le principal facteur qui a incité les MRC à adopter des mesures liées à la protection de la biodiversité.
Objectif 2.45 **Inciter les MRC, les villes assimilées à des autorités régionales et l'administration régionale Kativik à inclure, dans leurs schémas de sécurité civile, les territoires d'intérêt naturel ou écologique.**					**Progression en deçà des attentes**
Présence de la notion de territoires d'intérêt naturel ou écologique dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité civile destinées à encadrer l'établissement de schémas et de plans de sécurité civile	Absence	Absence	Présence	→	Le ministère de la Sécurité publique a décidé de surseoir à l'adoption des orientations en matière de sécurité civile. Toutefois, le travail visant l'établissement des orientations et leur mise en œuvre se poursuit. La mention de la notion de territoires d'intérêt naturel ou écologique dans les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité civile visera tout particulièrement à inciter les autorités municipales à considérer, dans leurs schémas de sécurité civile, les milieux d'intérêt naturel ou écologique de leur territoire qui sont exposés à des aléas naturels ou anthropiques susceptibles de les altérer. En somme, les milieux naturels particulièrement riches ou protégés ou encore les sites contenant des ressources biologiques, comme les jardins botaniques, devraient être indiqués dans les schémas de sécurité civile et pris en compte dans l'appréciation et la gestion des risques de sinistres. Ainsi, dans les cas où cela est possible, des mesures visant à assurer la protection de ces territoires contre les aléas devraient être adoptées.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

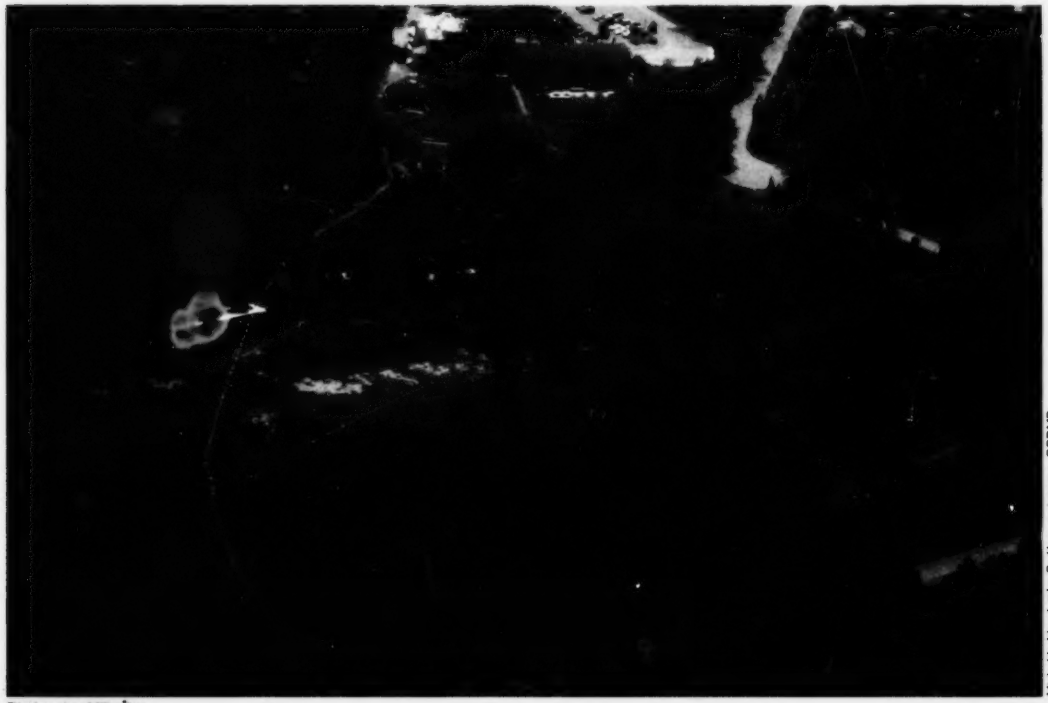

Michel Leblond, « Le Québec en images », CCDMD

Rivière des Mille Îles

Axe d'intervention
Activités de transport

MTQ

Végétation des abords routiers, autoroute 15 à Mirabel

Faits saillants

- **Gestion écologique de la végétation des abords d'autoroute**

Le ministère des Transports (MTQ) poursuit son approche de gestion écologique des abords d'autoroute. Il a mis en ligne un espace spécifique sur la gestion écologique de la végétation sur le site Internet ministériel, dans lequel les origines de la démarche et les projets expérimentaux sont décrits. Le nouveau mode de gestion de la végétation y est expliqué de même que ses avantages. On y trouve aussi un répertoire des plantes présentes dans les dépendances vertes. Des articles sont également parus dans différents médias et un dépliant a été produit afin de faire connaître ce nouveau mode de gestion de la végétation. De plus, une signalisation spécifique à la gestion écologique a été installée. Cette année, la gestion écologique de la végétation a été appliquée à 1 591 km des 1 987 km d'autoroute que compte le réseau routier régi par le MTQ, soit 80 % du réseau d'autoroute.

- **Système ministériel de gestion environnementale**

La démarche ministérielle visant à doter le MTQ d'un système de gestion environnementale se poursuit. Ce dernier a publié son Plan stratégique 2005-2006 dans lequel se trouvent des sections traitant spécifiquement de la perspective du développement durable. Il y est écrit : « La construction de nouvelles infrastructures de transport et leur utilisation peuvent avoir un impact significatif sur les milieux naturels et bâtis. Voilà pourquoi le Ministère accorde une grande importance aux méthodes de construction et aux mesures de mitigation afin d'atténuer, autant que possible, un tel impact. De plus, conformément à la Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007, le Ministère a retenu des actions pour favoriser le maintien de la diversité biologique. »

Analyse et perspective

L'implantation d'un système de gestion environnementale au ministère des Transports est prévue en deux phases : la phase de planification et la phase d'implantation. Un comité directeur sur la gestion environnementale devrait être constitué en vue d'encadrer la démarche ministérielle. Quant à l'application de la gestion écologique de la végétation, elle est intégrée dans les façons de faire de la plupart des directions territoriales.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 2.40 Doter le ministère des Transports d'un système de gestion environnementale de type ISO 14 001.					**Progression en deçà des attentes**
Pourcentage d'avancement du projet d'implantation du système de gestion environnementale	0 %	0 %	100 %	→	Une évaluation de pertinence sur l'implantation d'un système ministériel de gestion environnementale a été réalisée. L'implantation d'un SGE permettra d'améliorer la performance environnementale et la diligence raisonnable au MTQ tout en améliorant les relations avec les citoyens et les partenaires. La phase de la planification du SGE ministériel a été autorisée et un comité directeur sur la gestion environnementale devrait être mis en place afin de coordonner la démarche.
Objectif 2.41 Appliquer, d'ici 2005, une gestion écologique sur plus de 90 % des dépendances vertes associées aux emprises autoroutières tout en assurant la sécurité des utilisateurs.					**Progression normale**
Proportion des dépendances vertes des emprises autoroutières bénéficiant d'une gestion écologique	70 %	80 %	90 %	↗	Cette année, la gestion écologique de la végétation a été appliquée à 1 591 km des 1 987 km d'autoroute que compte le réseau autoroutier régi par le MTQ. Elle est donc appliquée à 80 % de ce réseau, soit une augmentation de près de 10 % depuis l'an dernier. Le suivi de cette année a aussi permis de noter que l'application de la gestion écologique ne se fera pas dans environ 8 % du réseau autoroutier, notamment dans les zones urbanisées, les entrées du Québec, là où il y a des aménagements paysagers ainsi qu'à certains endroits où des problématiques particulières limitent ou empêchent ce type d'entretien. Plusieurs moyens ont été utilisés pour faire connaître ce nouveau mode de gestion : mise en ligne d'un espace spécifique sur le site Internet du Ministère, diffusion d'un dépliant, installation d'une signalisation spécifique et publication de plusieurs articles.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Rosa nitida

MDDEP

Orientation 3
Engagements gouvernementaux

Prendre en compte la diversité biologique dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la gestion des ressources génétiques, les changements climatiques et la gestion de l'eau

Axe d'intervention
Gestion des ressources génétiques

James Clive

MDDEP

L'orpin rose (*Rhodiola rosea*), une plante indigène aux propriétés prometteuses : cardio-protecteur, antidépresseur, stimulant, protecteur hépatique, anti-mutagène, etc.

Faits saillants

- **Appui officiel au Protocole de Cartagena**

À la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale et d'une décision du Conseil des ministres, le gouvernement du Québec a annoncé, le 27 mai 2005, son appui à la ratification du Protocole de Cartagena par le Canada.

- **Cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM**

À la suite des consultations ciblées tenues à l'automne 2005 auprès de représentants concernés et d'une évaluation scientifique par deux professeurs-chercheurs de l'Université Laval, une nouvelle version du Cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM est en cours de rédaction par le GTIB.

- **Accès et partage des avantages des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées**

Un Groupe de travail interministériel sur l'accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques (GTIAPA) a été créé. Les membres du GTIAPA contribuent à élaborer une position québécoise sur l'APA. Le Québec participe aux travaux canadiens et internationaux sur l'APA en vue de son positionnement à ce sujet et pour y faire valoir ses intérêts.

Analyse et perspective

Le Québec suit le dossier des OGM, tant à l'échelle du pays qu'à l'échelle internationale, afin de favoriser la ratification le plus tôt possible du Protocole de Cartagena par le Canada et la mise en place des mesures nécessaires à son application. Ce protocole applique le principe de précaution à la biodiversité et tient compte aussi des risques potentiels pour la santé humaine. Le suivi de la situation des OGM permet d'établir des mesures à prendre au Québec afin d'améliorer la gestion de ces risques. Un effort particulier sera consenti au cours de la prochaine année en vue de l'adoption officielle d'un Cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM, lequel devrait contenir des mesures de suivi des impacts possibles de ces produits sur l'environnement. Par ailleurs, le dossier de l'APA fera l'objet de travaux en vue de la participation du Québec aux discussions canadiennes et internationales sur le sujet. Par ailleurs des travaux seront réalisés afin d'identifier au Québec les principaux utilisateurs de ressources génétiques au Québec.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 3.1 Soutenir le gouvernement dans son positionnement relatif à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.					**Objectif atteint en 05-06**
Prise de décision par le Conseil des ministres	Pas de décision	Décision prise	Décision prise	↗	À la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale et d'une décision du Conseil des ministres, le gouvernement du Québec a annoncé, le 27 mai 2005, son appui à la ratification du Protocole de Cartagena par le Canada. Ce dernier a signé le Protocole de Cartagena, mais il n'a pas encore décidé de le ratifier afin de le mettre en œuvre au Canada.
Objectif 3.2 Élaborer un projet de cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OGM.					**Progression normale**
Dépôt au gouvernement d'un projet de cadre de gestion des risques environnementaux	Pas de dépôt	Pas de dépôt	Dépôt d'un projet de cadre	→	En septembre 2005, une consultation ciblée sur un projet de cadre de gestion a eu lieu auprès de la société civile. Au cours de l'hiver 2006, les commentaires issus de cette consultation ont été introduits dans une nouvelle version du cadre en vue d'une seconde consultation des ministères concernés.
Objectif 3.10 Développer une position québécoise relativement à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (APA)[N].					**Progression normale**
Nombre de réunions du Groupe de travail interministériel sur l'accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques[N]	0 réunion	2 réunions	-	↗	Le groupe de travail interministériel a été mis sur pied au début de l'année 2005 et a tenu sa première réunion en juin 2005.
Nombre de participations aux réunions fédérales-provinciales-territoriales sur l'accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques[N]	4 participations	10 participations	-	↗	La première téléconférence du groupe de travail fédéral-provincial-territorial a eu lieu le 13 octobre 2004 et les réunions-téléconférences se sont ensuite poursuivies.
Prise d'une décision par le Conseil des ministres relativement au positionnement du Québec sur l'APA[N]	-	Pas de décision	Prise de décision	⧖	Le Groupe de travail interministériel sur l'accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques a pour mandat de réaliser les travaux nécessaires à un positionnement du Québec sur l'APA.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧖ En attente

Axe d'intervention
Changements climatiques

La température annuelle moyenne s'est accrue de façon notable dans certaines régions du Québec. Ainsi, au cours de la période 1960-2003, l'ouest et le centre du Québec méridional ont connu un réchauffement plus important que celui observé à l'échelle planétaire (0,74 °C) durant la période 1906-2005. Une étude conjointe du MDDEP et d'Ouranos le confirme.

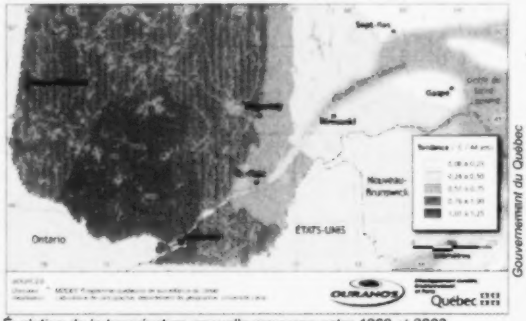

Gouvernement du Québec

Évolution de la température annuelle moyenne entre 1960 et 2003

Faits saillants

- **Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques**

Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a poursuivi l'élaboration et la rédaction d'un nouveau plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques pour 2006-2012. De nouveaux indicateurs relatifs à la biodiversité pourront être définis ultérieurement, en rapport avec le nouveau plan d'action.

- **Conférence et Réunion des Parties**

Des événements marquants dans le domaine des changements climatiques ont eu lieu en 2005. En effet, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que la première session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto se sont tenues à Montréal. Parallèlement à ces rencontres internationales, les premiers ministres du Québec et du Manitoba ont coprésidé le Sommet des leaders sur les changements climatiques, lequel a permis de mettre en lumière le rôle des États fédérés et des régions dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et d'adopter la Déclaration des États fédérés et des gouvernements régionaux sur les changements climatiques.

Analyse et perspective

Les changements climatiques auront différents effets sur les écosystèmes et leur biodiversite. Bien qu'ils aient une capacité de s'adapter aux stress naturels, les organismes vivants pourraient être touchés durement par l'ampleur et la rapidité des changements climatiques. Dans la plupart des pays, les émissions de gaz à effet de serre (GES) se sont accrues, alors qu'en vertu des engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, elles auraient dû diminuer. Il importe donc de mettre en œuvre tous les moyens possibles en vue de réduire au maximum les émissions de GES afin de limiter l'ampleur des changements climatiques et de leurs impacts dans différents domaines et notamment sur la biodiversité.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 3.3 **Intégrer des modalités de maintien de la diversité biologique dans les mesures relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques.**					**Progression normale**
Nombre de mesures du plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques qui intègrent le maintien de la biodiversité	⧗	⧗	-	⧗	Il n'y a pas eu de révision subséquente du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. Cependant, le nouveau Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques a été rendu public en juin 2006. C'est ce dernier qui, au moment opportun, devra être pris en considération par le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007) afin de déterminer des indicateurs de performance appropriés.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Axe d'intervention
Gestion de l'eau

MDDEP

Rivière du futur Parc national Albanel-Téniscamie-Otish

Faits saillants

- **Soutien financier et technique aux organismes de bassin versant**

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a produit 33 trousses d'information en plus de compléter 10 portraits synthèse de l'état des écosystèmes. Ces portraits visent à faire ressortir les faits saillants concernant la qualité de l'eau, notamment en établissant des liens entre sa qualité actuelle, les pressions exercées par les activités humaines et les interventions d'assainissement des eaux usées. La production de documents de soutien à l'intention des organismes de bassin versant (OBV) a permis de consolider les acquis d'une majorité des utilisateurs et d'élaborer de nouvelles pistes à l'intention des organismes les plus avancés. Enfin, 2,2 millions de dollars ont servi à soutenir les 33 organismes de bassin et le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec.

- **Atlas du bassin de la rivière Châteauguay**

Dans le cadre de ses travaux d'acquisition de connaissances, en collaboration avec la Commission géologique du Canada et l'Institut national de la recherche scientifique – Eau, Terre et Environnement, le MDDEP a complété la caractérisation des aquifères du bassin versant de la rivière Châteauguay. L'Atlas du bassin de la rivière Châteauguay a été publié en mars 2006.

- **Cartographie des rives, zones inondables et milieux humides**

À ce jour, le Centre d'expertise hydrique du Québec a produit 112 rapports techniques déterminant les cotes d'inondation de récurrence de 20 ans et de 100 ans. Jusqu'à présent, le Programme de détermination des cotes de crue a permis d'ajouter 824 km de cours d'eau pour lesquels les zones inondables sont désignées. Par ailleurs, Canards Illimités Canada (CIC) a cartographié plus de 19 000 hectares de milieux humides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. CIC élabore également des plans régionaux de conservation des milieux humides des 17 régions administratives du Québec en priorisant les régions du sud du Québec.

Analyse et perspective

La consolidation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant se poursuit; les quatre premiers Plans directeurs de l'eau ont été déposés et les outils de gouvernance se développent. Une réflexion sur la gestion de la quantité d'eau en rivière, dans une perspective écosystémique, s'amorce.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 3.4 Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants et du fleuve Saint-Laurent.					**Progression normale**
Nombre de documents de soutien produits concernant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)	5 documents de soutien	2 documents de soutien	-	↘	La majorité des documents de base ayant été produits l'année dernière, il fallait par la suite fournir un certain encadrement concernant leur utilisation dans les différents organismes de bassin versant (OBV). La production de cette année visait d'une part à consolider les acquis d'une majorité des utilisateurs et à développer de nouvelles pistes à l'intention des organismes les plus avancés. Si la production semble moins importante cette année, elle répond de manière plus spécifique aux besoins actuels des OBV, ce qui correspond à l'objectif de consolider la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant en visant des cibles plus spécifiques.
Nombre d'organismes de bassin versant formés et officiellement reconnus par le gouvernement	33 organismes de bassin versant	33 organismes de bassin versant	33 organismes de bassin versant	→	Le nombre d'organismes de bassin versant prioritaires reconnus par le MDDEP, selon les critères de la Politique nationale de l'eau, est de 33. Il a été atteint durant l'année 2004-2005 et il est resté inchangé depuis.
Nombre de plans directeurs de l'eau (PDE) déposés et acceptés[M]	0 PDE	0 PDE	33 PDE	↗	Deux autres PDE ont été déposés, soit celui de la rivière l'Assomption et celui de la rivière Sainte-Anne. Ces deux PDE ont été retournés afin que l'information soit complétée.
Nombre de documents de soutien produits concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	2 documents de soutien	3 documents de soutien	-	↗	La diffusion du premier document, une synthèse des commentaires reçus dans le cadre de la préconsultation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent, est restreinte. Le deuxième document, intitulé *La gestion intégrée du Saint-Laurent pour le développement durable – concept proposé pour la GISL, au Comité directeur* est un document de travail non publié, destiné au Comité directeur de la GISL. Le troisième document, intitulé *La GISL et les Tables de concertation du Saint-Laurent : mise à niveau sur la GISL et sur le mécanisme envisagé pour la concertation zonale*, est une présentation livrée lors de la Rencontre des Grands Courants qui s'est tenue les 23 et 24 janvier 2006.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Nombre de Tables de concertation du Saint-Laurent formées	0 Table de concertation	0 Table de concertation	16 Tables de concertation	→	L'absence de Tables de concertation sur le Saint-Laurent est conforme à la planification prévue. Elles seront mises en place à la suite du démarrage des travaux du Comité Saint-Laurent, prévu pour 2006-2007. Les Tables de concertation sur le Saint-Laurent (TCSL) seront donc mises en place vers l'automne 2008. Une période de deux ans est ensuite envisagée pour l'élaboration des plans de gestion intégrée par les TCSL.
Nombre de plans de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGISL) déposés	0 PGISL	0 PGISL	16 PGISL	→	

MDDEP

MDDEP

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 3.5 Mettre en œuvre un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.					**Progression normale**
Nombre de km de cours d'eau dont les zones inondables ont été définies (PDCC et Convention)	2 347 km	2 760 km	2 435 km	↗	La cible a été atteinte. Cet indicateur de performance cumule la longueur des sections étudiées par l'actuel Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC), créé en 1998, et la longueur de celles qui avaient été étudiées dans le cadre de la Convention Canada-Québec relativement à la cartographie et à la protection des plaines inondables et au développement durable des ressources en eau de 1976 à 1996. Jusqu'à présent, le PDCC a permis d'ajouter 824 km de cours d'eau où ont été déterminées les zones inondables et les différentes récurrences qui y sont associées. Ces résultats s'ajoutent aux 1 936 km couverts entre 1976 et 1996 dans le cadre de la Convention Canada-Québec.
Proportion du nombre de rapports publiés dans le cadre du Programme de détermination des cotes de crues par rapport au nombre total prévu au programme	48 %	72 %	100 %	↗	Les rapports produits par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) continuent d'être livrés au rythme attendu. Le CEHQ produit des rapports techniques comprenant le profil en long de sections de cours d'eau et déterminant les cotes d'inondation de récurrence de 20 ans et de 100 ans. À ce jour, 112 rapports ont été publiés. On prévoit en produire 155 concernant environ 500 km de lacs et de rivières. Les premiers rapports ont été publiés en 2003.
Nombre de schémas d'aménagement et de développement ou de règlements de contrôle intérimaire ayant intégré les zones inondables déterminées dans le cadre du Programme de détermination des cotes de crues[M]	5 nouveaux documents	45 nouveaux documents	-	↗	De nombreuses MRC ont intégré les nouvelles cotes de crues à leur schéma d'aménagement afin de répondre à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Toutefois, plusieurs autres MRC n'ont toujours pas intégré ces dispositions dans leur schéma d'aménagement et le feront au cours de l'année 2006-2007, en même temps que l'intégration des nouvelles dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Superficie de territoire forestier étant l'objet de plans de gestion des hydrosystèmes[N]	-	0 km²	-	⧗	Canards Illimités Canada a entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action en territoire forestier public. Le programme a démarré en 2005-2006 et un premier plan devrait être complété en 2006-2007.
Superficie de milieu humide ayant fait l'objet d'une cartographie déposée à des instances municipales[N]	5 ha	19 242 ha	-	↗	Ces 19 242 hectares de milieux humides ayant fait l'objet d'une cartographie se trouvent sur les 3 934 km² du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.
Objectif 3.6 Appliquer la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats.					**Progression normale**
Nombre de barrages publics dont le plan de gestion intègre la notion de débit réservé écologique	2 barrages	0 barrages	30 barrages	↗	En 2005-2006, neuf plans de gestion des eaux retenues ont été réalisés. En ce qui concerne deux d'entre eux (Mathieu d'Amours et Beaudet), il n'était pas nécessaire de fixer un tel débit, car il s'agit de barrages au fil de l'eau sans réserve significative. En l'absence de caractérisation faunique spécifique relative aux sept autres plans, le Centre d'expertise hydrique du Québec a estimé le débit réservé équivalent à la moitié du débit moyen annuel de chacun; ce débit a été calculé selon la Méthode écohydrologique de détermination des débits réservés pour la protection des habitats du poisson dans les rivières du Québec. Cependant, ce débit théorique est supérieur au débit minimum considéré dans les plans de gestion spécifiques de ces ouvrages. On prévoit la mise sur pied d'un groupe de travail avec les représentants du secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'évaluer l'applicabilité de la Politique de débits réservés écologiques relativement aux barrages existants.
Nombre de nouvelles petites centrales privées ou parapubliques dont le plan de gestion intègre la notion de débit réservé écologique[M]	0 centrale	1 centrale	-	↗	Le 15 juin 2005, le gouvernement du Québec délivrait le certificat d'autorisation relativement au projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie (décret 582-2005). Pour ce projet, le promoteur a prévu diverses mesures d'atténuation, dont l'établissement d'un débit réservé écologique et esthétique.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 3.7 Maintenir l'intégrité écologique de l'écosystème aquatique par l'adoption de débits environnementaux pour les rivières du Québec.					**Progression normale**
Nombre de cours d'eau pour lesquels un débit environnemental a été calculé	0 cours d'eau	0 cours d'eau	-	→	Un débit environnemental prend en compte l'ensemble des besoins en eau d'une rivière, soit les besoins récréatifs, esthétiques, industriels, énergétiques et ceux relatifs à la biodiversité. Une revue de la littérature a été amorcée et un document préliminaire d'orientation est en cours de rédaction. Un comité de travail sera constitué dans les prochains mois afin d'élaborer un processus de mise en application de cette nouvelle approche.
Nombre de cours d'eau assujettis à un débit environnemental	0 cours d'eau	0 cours d'eau	-	→	

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Canards Illimités Canada

Orientation 4
Association avec la société civile

Associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les Autochtones, les jeunes et les organismes non gouvernementaux

Axe d'intervention
Autochtones

MELS - Claudette Fontaine

Faits saillants

- **Le premier parc national habité**

La réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish, de plus de 11 000 km², a été créée en vue d'en faire un parc national. Ce projet des plus novateurs a été initié par la communauté autochtone crie de Mistissini. Ce Parc national sera co-géré par la communauté crie et la Société d'établissement de plein air du Québec. Il sera habité par quelques familles cries, lesquelles auront un droit regard sur sa gestion.

- **Restauration de l'île de Fort Georges**

Les Cris de Chisasibi et 300 familles inuites ont longtemps habité l'île de Fort Georges, d'une superficie de 18 km². Cette île de l'estuaire de la Grande Rivière a été l'objet d'un projet de réhabilitation environnementale qui a duré près de trois ans et qui a permis de recréer un habitat pour la sauvagine. Ce projet entièrement réalisé par les autochtones locaux est issu d'une étroite collaboration entre Hydro-Québec, l'administration régionale crie et la nation crie de Chisasibi.

Analyse et perspective

Le Québec se caractérise par les efforts consentis en vue de préserver le mode de vie traditionnel des autochtones en accordant des statuts de protection à des territoires écologiques uniques et souvent auréolés d'une valeur spirituelle significative par leurs premiers habitants. Incidemment, toutes les réserves de biodiversité projetées sur le territoire québécois permettent aux autochtones de poursuivre leurs activités traditionnelles de cueillette et de chasse et leurs activités spirituelles. Les prochaines années promettent d'ailleurs davantage de consultations et de rencontres auprès des diverses communautés autochtones qui montrent un intérêt accru envers l'établissement des aires protégées sur les territoires utilisés pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 4.1 Informer les autochtones des démarches et des projets relatifs à la biodiversité.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre de diffusions de la Stratégie et du Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007)	0 diffusion	1 diffusion	-	↗	La Stratégie et le Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007) ont fait l'objet d'une diffusion auprès des communautés cris et inuite lors d'une rencontre du Comité conjoint chasse-pêche-piégeage découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
Objectif 4.2 Encourager la participation des autochtones au maintien de la diversité biologique.					**Progression normale**
Nombre d'ententes en vigueur concernant la mise en valeur et la conservation de la faune ou de l'environnement	16 ententes	18 ententes	-	↗	Deux nouvelles ententes ont été conclues. La première, avec les Innus de la Romaine, concerne le développement et la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Etamamiou. La seconde concerne la co-gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi.
Nombre de communautés autochtones sensibilisées dans le cadre d'un projet de réserve de biodiversité, de réserve aquatique ou de réserve écologique	13 communautés	16 communautés	-	↗	Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a rencontré toutes les communautés autochtones concernées par la planification, la gestion, l'élaboration et la création de réserves de biodiversité, aquatiques ou écologiques sur leur territoire traditionnel. Il a également rencontré et sensibilisé sept communautés algonquines, quatre communautés cries, cinq communautés innues et une communauté inuite. Ces communautés étaient concernées par les projets de réserves de biodiversité projetée d'Opémican, de Dune-de-la-Rivière-Attic, des Anneaux-forestiers, de Mistouac, du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie, des Buttes-du-Lac-aux-Sauterelles, de Gensart, de Pasteur, de la Rivière-Moisie, des Basses-Collines-du-Lac-Guernesé, des Collines-de-Brador, de la réserve de biodiversité de Vaudray-et-Joannès, de la réserve écologique Louis-Babel ainsi que par certaines autres propositions.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04 - 05	05 - 06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 4.3 **Contribuer à assurer la pérennité des savoirs traditionnels (inventaire, transmission, valorisation).**					**Progression en deçà des attentes**
Nombre d'ententes-cadre ou d'ententes territoriales, en vigueur ou en négociation, reconnaissant la culture autochtone	18 ententes	18 ententes	-	→	Aucune nouvelle entente n'a été conclue. Quatre ententes territoriales globales sont conclues ou en négociation : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la Convention du Nord-Est québécois, l'Approche commune (Innus) et la négociation avec les Attikameks. Dans ces ententes ou ces négociations qui reconnaissent explicitement la culture autochtone, des chapitres traitent de l'environnement et de la protection de la biodiversité. De plus, la culture autochtone est aussi reconnue dans 14 autres ententes-cadre concernant divers sujets sectoriels et qui ont été signées par le gouvernement.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

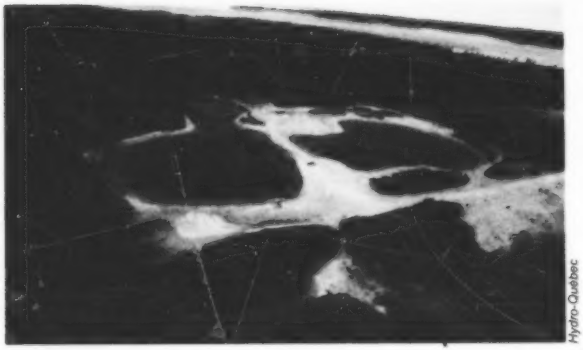
Hydro-Québec

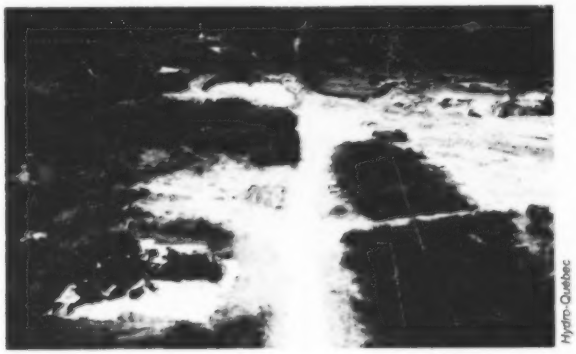
Hydro-Québec

Hydro-Québec

Vue de l'île de Fort Georges, des activités de restauration et l'habitat de la sauvagine une fois restaurée

Axe d'intervention
Jeunes

Association des membres actifs de la Gappe

Activité de Pêche en herbe

Faits saillants

- **Monarque sans frontière**

Un des nouveaux Partenaires de la biodiversité, l'Insectarium de Montréal, a sensibilisé, grâce à son programme Monarque sans frontière, un nombre record de 25 000 jeunes de garderies et d'écoles primaires à l'écologie et à la migration des papillons monarque en distribuant 500 trousses qui ont permis à ces jeunes de voir éclore, de baguer et de remettre en liberté un papillon. Parmi les milliers de spécimens étiquetés en 10 ans de participation, 4 papillons provenant de l'Insectarium de Montréal ont été retrouvés sur le site d'hivernement, dans la réserve d'El Rosario au Mexique.

- **Aile verte**

Un autre nouveau Partenaire de la biodiversité, Canards Illimités Canada, s'implique aussi auprès des jeunes. Son programme Aile verte compte maintenant 613 membres au Québec. En plus d'un abonnement d'un an au magazine *Info-Canetons* (Aile verte junior) ou *Conservationniste* (Aile verte senior), les membres Aile Verte reçoivent un livre d'activités palpitant sur les milieux humides, le guide sur les milieux humides *Le monde du marais*, des autocollants et une chance de participer à la Grande aventure Aile verte, une formidable éco-aventure d'une semaine. Ces jeunes sont les chefs de file de la conservation de demain!

- **Pêche en herbe**

Le nombre de certificats Pêche en herbe distribués en 2004 était de 13 000. Ce nombre est passé à 14 000 en 2005. Le certificat Pêche en herbe permet à un jeune de pêcher gratuitement jusqu'à ses 18 ans.

Analyse et perspective

Les organismes québécois investissent afin que les jeunes développent leur amour de la nature et qu'ils apprennent à utiliser la biodiversité avec discernement. Les ministères responsables de la faune et de la biodiversité ont également à cœur la sensibilisation des jeunes. Le regain de popularité de l'importance de l'environnement au sein de la population québécoise auquel on assiste présentement est sans doute un effet à long terme de ces programmes.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 4.6 Sensibiliser davantage les jeunes et soutenir leurs initiatives en matière de biodiversité en encourageant notamment la production et la diffusion de matériel éducatif.					**Progression normale**
Nombre de certificats Pêche en herbe délivrés	13 621 certificats	14 044 certificats	13 000 certificats en 05-06	↗	La cible a été atteinte. Plus de 16 000 jeunes ont été initiés à la pêche en 2005-2006. Parmi ceux-ci, 5 000 jeunes provenant de camps d'été situés principalement en périphérie de Montréal ont pu être initiés grâce à une collaboration avec le MRNF. L'objectif 2004-2007 d'initier 35 000 jeunes à la pêche est déjà atteint, environ 42 000 certificats ayant été délivrés depuis 2004.
Nombre de jeunes de moins de 16 ans participant aux activités de Pêche en herbe de la FQF	1 200 jeunes[2003]	1 345 jeunes[2004]	-	↗	Le partenariat entre la Fédération québécoise de la faune (FQF) et la Fondation de la faune du Québec se poursuit toujours concernant la mise en œuvre du programme Pêche en herbe. La hausse du nombre de participants depuis 2003 est attribuable à une promotion accrue du programme, plus particulièrement auprès de clubs de chasse et pêche locaux, des camps Kéno ainsi que des clubs Optimistes. Par ailleurs, les inscriptions libres, pour lesquelles cinq journées ont été réservées, sont en légère hausse.
Nombre de jeunes de moins de 16 ans qui participent à la pêche blanche à la pourvoirie de Bonhomme	6 000 jeunes	6 000 jeunes	-	→	L'évaluation de 6 000 jeunes ayant pêché sur le lac de Bonhomme durant les deux semaines du Carnaval de Québec qui a été faite par la Fédération des pourvoiries du Québec est basée sur le nombre de groupes scolaires ayant fréquenté la pourvoirie de Bonhomme.
Nombres de jeunes accueillis au Centre de la diversité biologique	12 242 jeunes	11 843 jeunes	12 800 jeunes	↘	La légère baisse de clientèle est attribuable notamment aux moyens de pression des professeurs du primaire et du secondaire. Par contre, une augmentation de la clientèle préscolaire est à signaler. Une animation particulière sur la pollinisation a eu lieu dans la salle biotope de même qu'une exposition temporaire intitulée *Au feu, source de vie*. Cette dernière illustrait la régénération de la biodiversité à la suite des feux de forêt.
Nombre d'élèves de sixième année du primaire sensibilisés dans le cadre du programme La faune et vous mené par les agents de protection de la faune	31 584 élèves	22 333 élèves	-	↘	Deux principaux facteurs ont provoqué cette baisse de participation : des ressources insuffisantes pour diffuser le programme dans les écoles et les moyens de pression exercés par les enseignantes et les enseignants lors du renouvellement de leur convention collective.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Nombre de jeunes québécois membres du programme Aile Verte de Canards Illimités[N]	-	613 jeunes	-	⧗	Le programme Aile Verte est un programme d'éducation à l'environnement pour la jeunesse. Les jeunes qui y participent découvrent la faune et la conservation des milieux humides tout en s'amusant.
Nombre de classes québécoises ayant participé au programme Sur la piste des marais de Canards Illimités Canada[N]	-	45 classes	300 classes en 2010	⧗	La trousse de matériel éducatif du programme Sur la piste des marais de Canards Illimités a été distribuée à 45 classes du secondaire. Le financement provient de contributions par des parrains sollicités lors de repas-bénéfice un peu partout au Québec. La cible est de 300 classes participant au programme en 5 ans, c'est-à-dire d'ici le 31 mars 2010. Le programme a démarré cette année.
Nombre de jeunes sensibilisés grâce aux trousses Monarque sans frontière produites par l'Insectarium[N]	14 100 jeunes	24 650 jeunes	-	↗	La distribution de 500 trousses d'élevage a permis la sensibilisation d'un nombre record d'élèves.
Nombre d'actions réalisées par la Table jeunesse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[M]	0 action	1 action		↗	La Table jeunesse a réalisé sa première initiative en matière de biodiversité en participant à l'organisation d'un déjeuner-conférence par le Forum des jeunes avec une thématique environnementale. L'objectif du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise est de fournir aux jeunes employés de l'État un lieu commun d'échange et de réflexion sans aucune affiliation politique ou corporatiste.

Nombre de jeunes sensibilisés grâce aux trousses Monarque sans frontière produites par l'Insectarium

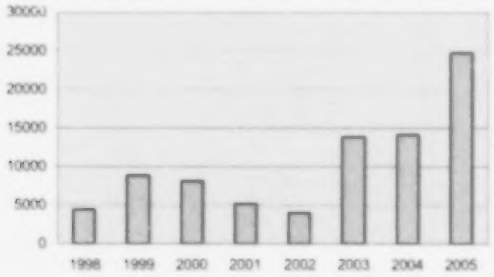

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

Association de chasse et pêche du Lac Meganitic

Activité de Pêche en herbe

Axe d'intervention
Organismes non gouvernementaux

Éco-Nature de Laval

Activité de découverte

Faits saillants

- **Conservation du patrimoine naturel en milieu privé**

Un programme d'aide financière gouvernemental visant la conservation du patrimoine naturel en milieu privé a été mis en place. Ce programme du MDDEP dispose d'une enveloppe de 9 000 000 $ et vient à échéance le 31 mars 2008. Il comprend 3 volets : aide à la conservation volontaire, aide à l'acquisition de milieux naturels à des fins d'aires protégées et aide à la reconnaissance des réserves naturelles en milieu privé. Le premier volet contribue notamment à l'acquisition de connaissances sur les territoires qui serviront à l'élaboration d'outils de planification à la conservation ainsi qu'à des activités de sensibilisation. Ce type d'initiative constitue souvent les premiers pas vers des acquisitions de milieux naturels.

- **Fin du Plan d'action régional au Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Il s'agissait de la dernière année du Suivi du plan d'action régional sur la biodiversité. Toutes les informations reçues pour le Suivi sont accessibles sur le site Web du Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable, dont les rapports annuels et le rapport final. Il présente des indicateurs détaillés de participation, un bilan commenté du projet ainsi que des indicateurs environnementaux. Des rencontres afin de présenter les résultats du projet aux divers acteurs régionaux intéressés ont été réalisées, ce qui marque la fin du projet.

- **Nouveaux Partenaires de la biodiversité**

Deux nouveaux organismes non gouvernementaux se sont joints aux Partenaires de la biodiversité : Canards Illimités Canada et les Muséums nature Montréal. Les contributions de Canards Illimités relèvent de la conservation des milieux humides, de la sensibilisation des jeunes et de la connaissance sur les oiseaux. Quant aux Muséums nature Montréal, il s'agit d'un organisme composé du Biodôme de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, de l'Insectarium de Montréal et du Planétarium de Montréal. La contribution du Biodôme au Plan d'action sur la biodiversité s'est traduite par le programme Sem'ail, qui a permis de réintroduire dans des érablières privées 71 000 plans d'ail des bois, une espèce désignée vulnérable. Les biologistes du Biodôme contribuent aussi à améliorer les connaissances sur les chauves-souris. L'insectarium, quant à lui, livre son programme de sensibilisation des jeunes et des moins jeunes sur le papillon monarque (*Danaus plexippus*). Enfin la contribution du Jardin botanique vise la conservation *ex situ* de 80 espèces végétales en situation précaire.

Analyse et perspective

Depuis 2003, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a versé près de 12 000 000 $ à près d'une trentaine d'organismes de conservation pour la réalisation des activités de sensibilisation à la conservation et l'acquisition de 95 sites naturels à des fins d'aires protégées, dont la superficie couvre environ 84 km^2. Ces aires protégées contribueront à la protection de la biodiversité la plus rare et la plus menacée au Québec. La gestion de ces territoires protégés constitue maintenant le prochain défi. Des partenariats avec le secteur privé pourraient renforcer la solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 4.7 Soutenir les initiatives des ONG en matière de biodiversité.					**Progression normale**
Nombre de projets soutenus par la Fondation de la Faune du Québec	434 projets	415 projets	-	↘	La fin des programmes de création d'emploi explique cette diminution.
Valeur de l'aide financière accordée aux organismes partenaires de la Fondation de la Faune du Québec	5 592 900 $	3 417 700 $	-	↘	
Nombre de projets soutenus par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	16 projets	20 projets	-	↗	Cette année, on observe une hausse importante des superficies protégées par rapport à l'année précédente. En effet, 7 projets d'acquisition, de conservation volontaire, de restauration ou de mise en valeur ont contribué à la protection de 2 638 ha de milieux humides. Depuis sa création en 2001, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a apporté une contribution totale de 4 100 000 $ à 70 projets réalisés dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Ensemble, ces projets ont contribué à la protection de 21 espèces menacées ou vulnérables différentes au Québec.
Valeur de l'aide financière accordée aux organismes partenaires de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	900 623 $	1 027 590 $	-	↗	
Nombre d'espèces menacées ou vulnérables ayant profité d'actions de protection par des organismes partenaires de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	9 espèces menacées ou vulnérables	10 espèces menacées ou vulnérables	-	↗	
Superficie d'habitats ayant bénéficié de mesures de conservation de la part des organismes partenaires de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	394 ha	2822 ha	-	↗	

Nombre et valeur des projets à la Fondation de la Faune du Québec

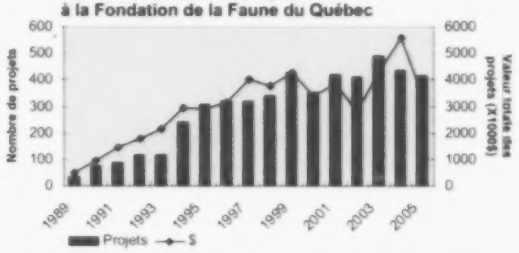

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Valeur de l'aide financière gouvernementale accordée dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé[N]	-	1 456 513 $	-	⧗	Le nouveau Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé a permis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de verser 1 456 513 $ en 2005-2006 à 18 organismes de conservation afin de réaliser 42 projets permettant notamment l'acquisition de terrains et de droits de servitude totalisant 6,9 km². Ces initiatives de conservation permettront de préserver divers types de milieux naturels et de sauvegarder au moins 16 populations d'espèces menacées ou vulnérables, ou susceptibles d'être ainsi désignées. Cette aide financière contribue à consolider des territoires où des actions de conservation sont déjà entreprises par certains organismes, notamment dans les tourbières de la Grande plée Bleue et de Saint-Georges-de-Clarenceville ainsi qu'au coeur du corridor appalachien, dans les monts Sutton.
Nombre de projets soutenus dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé[N]	-	42 projets	-	⧗	
Nombre de populations d'espèces menacées ou vulnérables ayant profité d'actions de protection réalisées dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé[N]	-	16 occurrences	-	⧗	
Superficie des territoires ayant été acquis ou protégés par des ONG dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé[N]	-	6,9 km²	-	⧗	

Objectif 4.8 Réaliser un suivi régulier du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean issu des États généraux de l'environnement de 1999.

Objectif atteint en 05-06

Proportion du nombre d'actions suivies annuellement par rapport au nombre d'actions en cours	73 %	72 %	100 %	→	La participation des 117 personnes responsables du suivi annuel des 236 actions du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été similaire à celle de l'année dernière. Deux responsables ont toutefois cessé leur collaboration. En cumulant les quatre années du projet, le nombre d'actions ayant fait l'objet d'au moins un suivi a atteint 90 %. Ainsi, seulement 10 % des actions n'ont jamais été documentées. Ce Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2001-2006) menée par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean est maintenant arrivé à son échéance.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 4.9 **Développer la capacité d'intervention des organismes et des associations de conservation par la tenue d'ateliers de formation.**					**Objectif abandonné en 04-05**
Notre partenaire non gouvernemental a priorisé des interventions reliées plus directement à la biodiversité.					
Objectif 4.10 **Accroître le nombre d'ONG en tant que partenaires officiels du Plan d'action québécois sur la diversité biologique.**					**Progression normale**
Nombre d'ONG régionaux Partenaires de la biodiversité	2 ONG régionaux	3 ONG régionaux	-	↗	Un nouvel organisme régional s'est joint aux Partenaires de la biodiversité : les Muséums nature Montréal. Cet organisme est en fait composé du Biodôme de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, de l'Insectarium de Montréal et du Planétarium de Montréal. Ces quatre établissements scientifiques, désignés comme étant le plus grand rassemblement muséal au Canada, sont des pionniers en matière d'éducation scientifique, à l'avant-garde des découvertes sur la nature. La contribution du Biodôme au Plan d'action sur la biodiversité concerne la conservation des espèces menacées (objectif 1.4) et la connaissance sur la biodiversité (objectif 5.6). Celle de l'Insectarium touche la connaissance sur la biodiversité (objectif 5.7) et la sensibilisation des jeunes (objectif 4.6). Enfin la contribution du Jardin botanique vise la conservation *ex situ* des espèces végétales menacées (objectif 1.14).
Nombre d'ONG nationaux Partenaires de la biodiversité	4 ONG nationaux	5 ONG nationaux	-	↗	Un nouvel organisme national s'est joint aux Partenaires de la biodiversité : Canards Illimités Canada. Ses contributions au Plan d'action sur la biodiversité relèvent de la gestion des milieux humides (objectif 3.5), de la sensibilisation des jeunes (objectif 4.6) et de la connaissance sur la biodiversité (objectifs 5.4 et 5.6).

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Atlas de la biodiversité du Québec

Les espèces menacées ou vulnérables

Québec

Publication du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Orientation 5
Connaissance

Favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique

Axe d'intervention
Connaissances sur la diversité biologique

NatureServe

Faits saillants

- **Prix Leadership de NatureServe au CDPNQ**

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a été l'hôte de la conférence du Réseau de centres de données sur la conservation du nord-est de l'Amérique affiliés à NatureServe. Grâce à cette action, à la diffusion de l'Atlas de la biodiversité du Québec ainsi qu'au lancement d'un site Internet bilingue et d'une application Intranet permettant la consultation et la diffusion de données sur les espèces menacées ou vulnérables par les 14 bureaux régionaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le CDPNQ a reçu le Prix Leadership 2006 de NatureServe.

- **Atlas de la biodiversité du Québec**

Le CDPNQ a publié un Atlas de la biodiversité qui met en valeur les données sur les espèces menacées ou vulnérables accumulées depuis 15 ans. En plus de faire un bilan géographique de la situation des espèces les plus rares du Québec, ce document indique les points chauds de la conservation au Québec.

- **Du nouveau au CDPNQ**

Le nombre absolu d'occurrences inscrites au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec n'a pas évolué de façon significative. Cela s'explique par le fait qu'un travail important de mise à jour, notamment sur les espèces fauniques, a permis la fusion de plusieurs occurrences ponctuelles en occurrences polygonales de plus grande étendue, représentant mieux l'occupation du territoire par les espèces en cause. Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Groupe de travail national sur le statut général des espèces du Canada, les statuts et les rangs de priorité en matière de conservation ont été déterminés concernant l'ensemble des espèces vasculaires et vertébrées.

Analyse et perspective

La participation financière d'Environnement Canada prévue dans le cadre d'un projet de protocole d'entente concernant l'acquisition de connaissance et la gestion de données au CDPNQ devrait permettre d'accélérer l'intégration de nouvelles données au CDPNQ, la poursuite d'analyses entreprises grâce au projet de l'Atlas sur la biodiversité et le développement de nouveaux volets comme celui des communautés naturelles.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 5.1 Mettre régulièrement à jour les systèmes d'information sur la diversité biologique et en faciliter la consultation.					**Progression normale**
Nombre total d'occurrences sur les éléments de la biodiversité enregistrées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)	10 414 occurrences	10 717 occurrences	-	↗	Des changements importants en ce qui concerne le nombre d'occurrences au CDPNQ ont eu lieu, principalement attribuables au regroupement de plusieurs occurrences ponctuelles en occurrences à aires étendues (polygones) relatives aux espèces fauniques. Ces regroupements permettent notamment de mieux circonscrire les habitats importants des différentes espèces suivies et de mieux représenter les déplacements effectués par les animaux (domaines vitaux). En ce qui a trait au volet floristique, ce genre de regroupement est souvent effectué lorsque de nouvelles données d'inventaire permettent la fusion de certaines populations rapprochées entre elles. Ces populations deviennent ainsi des points d'observation formant une seule occurrence polygonale, plus représentative de la réalité sur le terrain et plus conforme à la méthodologie utilisée par le réseau NatureServe.
Nombre de systèmes en réseau et accessibles sur Internet par les utilisateurs québécois, canadiens et internationaux	3 systèmes	3 systèmes	-	→	L'application Intranet d'accès aux données du CDPNQ a été améliorée, mais la version prévue en Extranet n'a pu être développée.
Objectif 5.2 Maintenir à jour un système de suivi sur les espèces fauniques en situation précaire au Québec.					**Progression normale**
Publication annuelle d'un tableau de bord	Publié	Publié	Publié chaque année	→	Le tableau de bord a été produit par le Secteur Faune Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il fournit la description des statuts fédéral et provincial de chacune des espèces animales inscrites, leur évolution, l'état d'avancement du processus de désignation, les projets et les actions de rétablissement réalisés, la tendance et la situation générale.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 5.3 Viser à assurer la pérennité et la mise en valeur des collections scientifiques d'intérêt national.					**Progression normale**
Nombre de collections scientifiques reconnues et sauvegardées	219 collections	⧗	-	↗	Aux 219 collections identifiées en 2004-2005, un nombre indéterminé de nouvelles collections se sont ajoutées cette année. L'Institut québécois de la biodiversité (IQBIO) poursuit son travail d'identification et d'évaluation de l'état des collections scientifiques au Québec.
Objectif 5.4 Assurer une relève professionnelle en sciences naturelles dans les universités et les organismes gouvernementaux, plus particulièrement dans les domaines de la taxinomie, de la floristique, de la faunistique et de la classification des communautés naturelles.					**Progression en deçà des attentes**
Nombre de bourses d'études et de subventions du FQRNT qui portent directement sur la taxinomie, la floristique, la faunistique et la classification des communautés naturelles	24 bourses	32 bourses	-	↗	Malgré une baisse du succès général d'obtention de bourse et de subvention au FQRNT due à l'augmentation croissante du nombre de demandes, le nombre de projets financés concernant la biodiversité a augmenté.
Nombre de stagiaires engagés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs[M]	16 stagiaires	12 stagiaires	20 stagiaires	↘	Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a engagé plusieurs stagiaires, tant dans ses directions régionales qu'à l'administration centrale, pour travailler notamment sur l'agroenvironnement, sur l'étude des matières résiduelles fertilisantes, sur le contrôle de certaines plantes aquatiques et sur les indicateurs de diversité biologique. Deux stagiaires ont produit de nouvelles aventures de Rafale, pour la section jeunesse du site Internet du Ministère.
Nombre de stagiaires et d'étudiants diplômés encadrés par Canards Illimités dans les domaines de l'écologie et de la gestion des hydrosystèmes[N]	-	8 stagiaires ou étudiants	-	⧗	Le bureau de Québec de Canard Illimités Canada a accueilli quatre étudiants à la maîtrise et quatre étudiants au baccalauréat. Durant leur séjour au sein de cet organisme, ces jeunes ont acquis des connaissances et des compétences sur la gestion des milieux humides et de la faune qui les fréquente.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 5.5 Élaborer et mettre à jour, annuellement, les indicateurs de biodiversité et en faciliter la diffusion.					**Progression normale**
Nombre d'indicateurs de biodiversité documentés	150 indicateurs de biodiversité	153 indicateurs de biodiversité	-	↗	Les nouveaux Partenaires de la biodiversité, soit Canards Illimités et les Muséums nature Montréal, ont présenté 17 nouveaux indicateurs, lesquels traitent principalement d'espèces menacées et de faune. Plusieurs indicateurs ne sont plus suivis, l'objectif auquel chacun était associé ayant été atteint ou abandonné.

MDDEP

MDDEP

Le lichen *Psora himalayana* et la mousse *Bryum calobryoides* sont deux espèces nouvelles pour l'Est de l'Amérique du Nord et, bien entendu, pour le Québec. Elles ont été découvertes dans le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-L'Eau-Claire.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 5.6 Suivre l'abondance des populations animales du Québec[N].					**Progression normale**
Nombre total de vocalisations de chauves-souris, toutes espèces confondues, enregistrées et analysables le long de 10 routes d'écoute[N]	773 vocalisations	862 vocalisations	-	→	L'interprétation annuelle des données doit être très limitée. Comme dans tous les systèmes de suivi de tendances des populations, ce sont les tendances à long terme qui doivent être considérées. Il faut attendre de 15 à 20 ans avant d'obtenir des données statistiquement valables permettant de déterminer les tendances réelles. Sur une base annuelle, ces données présentent peu d'intérêt en matière de tendances. Par contre, les routes d'écoute permettent de détecter des espèces rares à l'extérieur de leur aire de répartition connue. La tendance est considérée comme stable, car il est impossible de dégager une tendance à partir des données d'un suivi de populations de seulement 3 années en raison des fluctuations interannuelles qui peuvent être occasionnées par les facteurs climatiques.
Superficie faisant l'objet du programme de suivi de la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux aquatiques dans le Québec forestier initié par le Service canadien de la faune[N]	540 000 km²	540 000 km²	-	→	Le suivi annuel de la sauvagine est réalisé dans le cadre du Plan conjoint sur le canard noir, qui s'insère dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Depuis 1996, des relevés aériens sont effectués dans 156 quadrats de 5 km × 5 km, répartis systématiquement tous les 50 km sur un territoire de 540 000 km² couvrant la majeure partie du Québec forestier. Chaque année, en mai, la moitié des quadrats sont inventoriés. À partir d'un hélicoptère qui survole tous les ruisseaux, les rivières, les lacs, les étangs et les tourbières situés à l'intérieur des quadrats, trois observateurs notent directement les observations sur des cartes topographiques. Cette année, l'effort d'échantillonnage a été maintenu égal à celui des années précédentes.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[?] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Nombre d'espèces de sauvagine faisant l'objet d'un suivi dans le Québec forestier et dont les populations sont au-dessus des seuils minimaux visés[N]	⧗	⧗	-	⧗	Des objectifs minimaux relatifs au nombre de couples nicheurs au Québec ont été établis à partir d'une liste d'espèces et de sous-espèces prioritaires. Ces espèces sont le canard noir (*Anas rubripes*), le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le petit fuligule (*Aythya affinis*), le fuligule à collier (*Aythya collaris*), le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*), l'harelde kakawi (*Clangula hyemalis*), l'eider à duvet (*Somateria mollissima*), la macreuse noire (*Melanitta nigra*), les cinq sous-espèces de la bernache du Canada (*Branta canadensis*), la grande oie des neiges (*Chen caerulescens atlantica*) et le cygne siffleur (*Cygnus columbianus*), soit 16 populations. Cet indice est en cours d'élaboration; les premières mesures se feront en 2006-2007.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 5.7 **Connaître et faire connaître l'écologie du papillon monarque et ses habitats[N].**					**Progression normale**
Nombre de participants aux activités d'étiquetage du papillon monarque sur le site de l'Insectarium[N]	-	700 participants	-	⧗	Au cours de l'automne 2005, 21 ateliers d'interprétation sur la biologie du papillon monarque ont été offerts à l'Insectarium de Montréal. Chaque automne, un potentiel de 6 000 papillons sont élevés, étudiés, étiquetés par l'Insectarium et ses partenaires dans le cadre d'un programme de recherche en partenariat avec l'Université du Kansas. Les papillons sont remis en liberté afin qu'ils puissent accomplir leur migration automnale vers le Mexique. L'étiquetage des papillons permet de connaître les routes migratoires et de protéger la diversité des habitats qu'ils utilisent en cours de migration et ainsi contribuer au programme de recherche Monarch Watch. Parmi les milliers de spécimens étiquetés en 10 ans de participation, 4 papillons provenant de l'Insectarium de Montréal ont été retrouvés sur le site d'hivernement, dans la réserve d'El Rosario au Mexique. Cela donne une preuve tangible que les monarques du Québec se rendent réellement à destination pour y passer l'hiver. La participation du Québec au programme est importante puisque le Québec se situe à l'extrémité nord de l'aire de distribution du papillon.
Nombre de papillons monarque produits et étiquetés par l'Insectarium et ses partenaires[N]	936 papillons	1 872 papillons	-	↗	

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

⧗ En attente

MDDEP

Mosaïque de lichens

Orientation 6
Scènes canadienne et internationale

S'associer,
sur les scènes
canadienne et internationale,
aux efforts de conservation
et d'utilisation durable
de la biodiversité

Axe d'intervention
Scène canadienne

Faits saillants

- **Entente Canada-Québec sur le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec**

Le Protocole d'entente intergouvernementale canadienne relatif au partage de connaissances sur la biodiversité au Québec et au développement du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a été signé par le gouvernement du Québec et Environnement Canada. Cette entente permettra l'acquisition de connaissances, le partage de données et l'utilisation de méthodologies et de systèmes communs sur les espèces et les éléments rares et représentatifs de la biodiversité du Québec au CDPNQ. Elle permettra également le développement du CPDNQ par l'amélioration de l'expertise et des ressources qui lui sont consacrées. De plus, un projet de partenariat avec l'Agence Parcs Canada a été entrepris afin de déterminer les occurrences d'éléments présents dans les limites des parcs nationaux et des sites nationaux historiques en territoire québécois.

- **Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010**

Le 28 novembre 2005, le gouvernement du Québec a signé l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 : Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010, laquelle prévoit un nouveau partenariat axé sur la gestion intégrée du Saint-Laurent. Ce Plan est une collaboration des gouvernements du Canada et du Québec pour la protection, la conservation et la mise en valeur de l'écosystème du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

- **Impact économique de la désignation des espèces en péril**

Un sous-comité sur les impacts économiques a été créé au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur les espèces en péril du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture en vue d'étudier la faisabilité d'ajouter la morue à la liste prévue par la Loi fédérale sur les espèces en péril. Actuellement, on envisage d'ajouter 12 espèces aquatiques, dont le brosme et les 3 populations de morue.

Analyse et perspective

Compte tenu de l'ampleur des défis actuels en matière de diversité biologique et du bilan de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, laquelle a été publiée en 1995, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts, de la faune, des espèces en péril, des pêches et de l'aquaculture se sont engagés à revoir la gouvernance de la biodiversité. À cet effet, un cadre de résultat en biodiversité a été préparé par le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité. Ce cadre permettra plus facilement de structurer et de planifier les actions des différents gouvernements dans le domaine de la biodiversité.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 6.2 Participer, sur la scène canadienne, aux travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles et y faire valoir le savoir-faire du Québec en matière de biodiversité de même que son engagement au maintien de la diversité biologique.					**Progression normale**
Nombre de comités en rapport avec la biodiversité, sur la scène canadienne, auxquels le gouvernement québécois participe ou contribue	37 comités	43 comités	-	↗	Le nombre de comités auxquels le gouvernement québécois participe est en hausse, car de nouvelles problématiques apparaissent. Cette année, de nouveaux comités ont vu le jour : les comités du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur la conservation de l'eau et les instruments économiques liés à l'eau, le sous-comité sur les impacts économiques du Groupe de travail intergouvernemental sur les espèces en péril du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture, l'Association de la gestion de la végétation de l'Est du Canada et le Comité scientifique sur le *Sirex noctilio*, un insecte exotique envahissant aux portes du Québec.
Objectif 6.3 Développer des partenariats et des ententes de coopération en matière de biodiversité et de biosécurité avec les autres gouvernements au Canada.					**Progression normale**
Nombre de nouvelles ententes de coopération interprovinciale et fédérale-provinciale en matière de biodiversité et de biosécurité	0 nouvelle entente	2 nouvelles ententes	-	↗	Une entente a été signée avec Environnement Canada concernant le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signé l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 : Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010, laquelle prévoit un nouveau partenariat axé sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

Axe d'intervention
Scène internationale

CBD

UNEP

Faits saillants

- **Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent**

En décembre 2005, le Québec a signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, conclue avec l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs. Les États et les provinces s'engagent à agir conjointement en vue de renforcer la protection des eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Cette entente historique permettra au Québec de se prémunir contre les effets des dérivations d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Elle témoigne de l'importance accordée au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent par le gouvernement du Québec et de son intérêt à coopérer avec ses voisins afin d'en assurer la conservation et la gestion.

- **Soutien financier au Secrétariat de la Convention**

En mars 2006, le ministère des Relations internationales du Québec a annoncé qu'il poursuivrait son soutien financier au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ce qui représentera 200 000 $US par année au cours des sept prochaines années, soit de 2006 à 2012 inclusivement. De plus, le ministère des Relations internationales a permis à une jeune professionnelle d'effectuer un stage au Secrétariat dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages, un sujet d'intérêt pour le Québec (voir l'objectif 3.10).

Analyse et perspective

L'accroissement de la participation du Québec à des rencontres internationales au sujet de la biodiversité, la signature d'une importante entente régionale sur les ressources en eaux durables et le renouvellement de la contribution du Québec au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à Montréal durant les sept prochaines années illustrent clairement l'importance que le Québec accorde à la diversité biologique sur la scène internationale.

En réponse à la destruction continue des écosystèmes de notre planète, l'intérêt pour la préservation de la diversité biologique au Québec, sur le continent nord-américain et, de manière plus globale, à l'échelle internationale, ne cesse d'augmenter. Qu'il s'agisse de faire valoir son expertise ou d'échanger de l'information dans le but d'accroître ses connaissances, le gouvernement du Québec exerce une influence certaine sur l'action internationale en matière de diversité biologique.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 6.4 Démontrer l'engagement et faire valoir le savoir-faire et les responsabilités du Québec sur la scène internationale à l'égard de la mise en œuvre et du suivi de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles.					**Progression normale**
Nombre de comités fédéraux-provinciaux-territoriaux auxquels le gouvernement québécois participe ou contribue et dont l'objectif est d'élaborer la position canadienne dans le cadre d'une négociation internationale relative à la biodiversité	4 comités	4 comités	-	→	Le Québec continue de participer aux deux Groupes de travail fédéral-provincial-territorial mis sur pied afin d'élaborer la position canadienne dans le cadre des négociations entourant la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique : celui sur le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et celui sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. Par ailleurs, les comités techniques et administratifs sur l'ours blanc ont le mandat de préparer la position canadienne dans le cadre des négociations relatives à l'Accord sur la conservation des ours blancs signé en 1973. Le Canada, les États-Unis, le Danemark, la Norvège et la Fédération russe sont les pays signataires de cet accord.
Nombre de rencontres internationales auxquelles le gouvernement québécois participe ou contribue	19 rencontres	34 rencontres	-	↗	Le Québec a participé ou contribué à plusieurs nouvelles structures internationales, notamment la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Conseil sur les ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Groupe de travail sur la biodiversité de la Commission de coopération environnementale, le Forum mondial de l'eau, le Comité pour la révision de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et ses sous-comités de travail, le Comité expert sur la gestion de l'eau de l'UNESCO et l'atelier de l'OCDE sur l'agriculture et l'eau.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

[E] En attente

INDICATEUR DE PERFORMANCE	04-05	05-06	CIBLE	TENDANCE	COMMENTAIRE
Objectif 6.6 Développer des partenariats et des ententes de coopération internationale en matière de biodiversité et de biosécurité.					**Progression normale**
Nombre de nouvelles ententes ou de nouveaux partenariats de coopération internationale en matière de biodiversité et de biosécurité	0 nouvelle entente	1 nouvelle entente	-	↗	En 2005-2006, le Québec a signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, conclue avec 8 États américains et l'Ontario. Cette entente témoigne de l'importance accordée au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent par le gouvernement du Québec et de son intérêt à coopérer afin d'en assurer la protection, la conservation et la gestion.
Objectif 6.7 Soutenir, à Montréal, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.					**Progression normale**
Valeur de la contribution financière annuelle au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	200 000 $ US	200 000 $ US	-	→	Cette année, le ministère des Relations internationales a annoncé qu'il poursuivrait son soutien financier au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique de 200 000 $ US par année durant les sept prochaines années, soit de 2006 à 2012 inclusivement.

[N] Nouvel objectif ou indicateur

[M] Objectif ou indicateur modifié depuis la dernière publication

[2003] Donnée de l'année 2003-2004

→ Tendance stable

↘ Tendance à la baisse

↗ Tendance à la hausse

: En attente

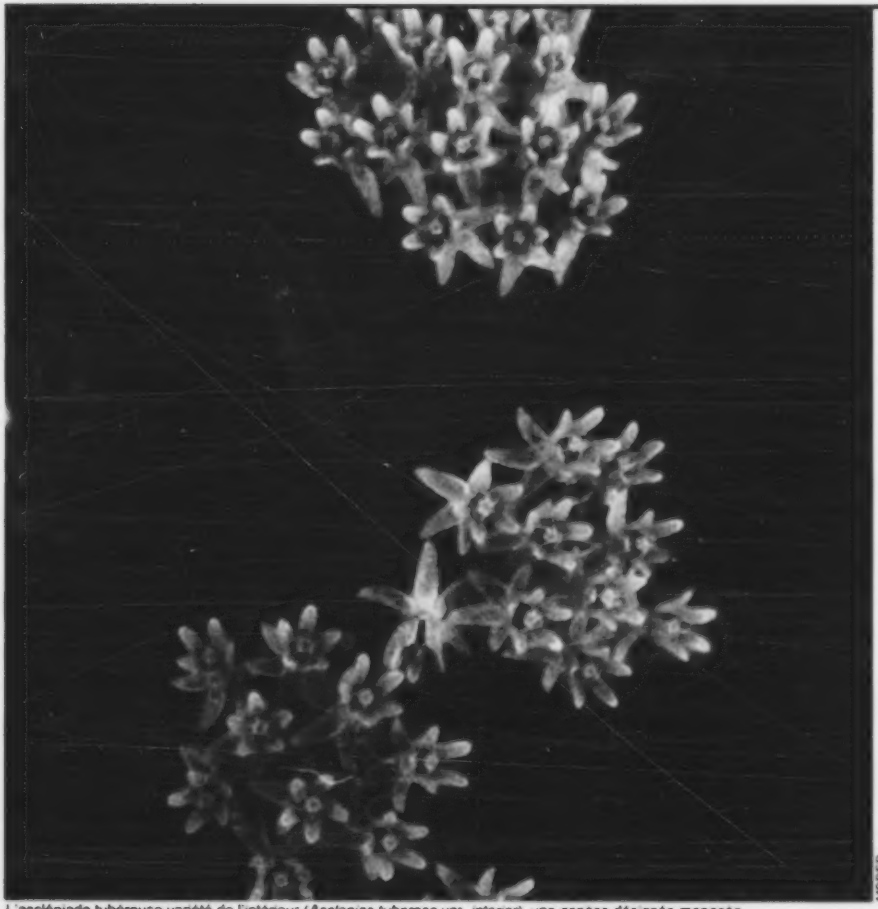

MDDEP

L'asclépiade tubéreuse variété de l'intérieur (*Asclepias tuberosa* var. *interior*), une espèce désignée menacée

Synthèse et analyse des résultats

Synthèse des résultats

Les graphique et tableau suivants récapitulent l'évaluation de l'atteinte des objectifs de chacune des orientations de la Stratégie depuis le début de sa mise en oeuvre.

Synthèse de l'évaluation des objectifs

ORIENTATION	NOMBRE D'OBJECTIFS		OBJECTIFS ATTEINTS EN 2004-2005		OBJECTIFS ATTEINTS EN 2005-2006		PROGRESSION NORMALE VERS L'ATTEINTE EN 2006-2007		PROGRESSION EN DEÇÀ DES ATTENTES		OBJECTIFS ABANDONNÉS DEPUIS 2004	
	2004	2005-2006	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Conservation	10	13	2	15 %	1	8 %	7	54 %	3	23 %		
Utilisation durable	41	43	10	23 %	4	9 %	17	40 %	10	23 %	2	5 %
Engagements gouvernementaux	9	8			1	12 %	7	88 %				
Association avec la société civile	11	8			1	13 %	4	50 %	2	25 %	1	12 %
Connaissance	5	7					6	86 %	1	14 %		
Scènes canad. et internationale	7	5					5	100 %				
Total pour l'ensemble de la Stratégie	83	84	12	14 %	7	8 %	46	55 %	16	19 %	3	4 %

Sommaire de l'atteinte des résultats

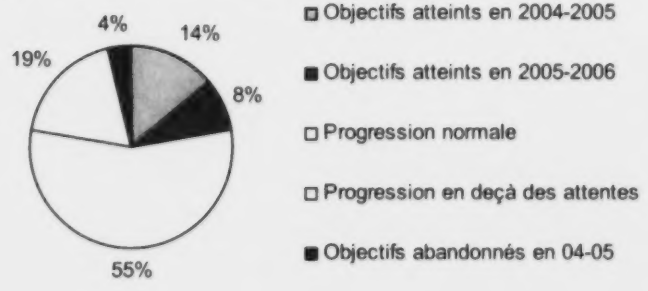

Objectifs atteints

Des 44 objectifs quantifiés et dont la cible est située à l'intérieur du présent Plan d'action, 7 ont été atteints cette année, soit les objectifs 1.9, 2.2, 2.15, 2.27, 2.31, 3.1 et 4.8. Ainsi, 19 objectifs, ou 43 % des objectifs quantifiées, ont été atteints depuis l'entrée en vigueur du Plan d'action.

L'appui officiel au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques constitue un résultat sur le plan politique. À la suite d'une motion adoptée par l'Assemblée nationale et d'une décision du Conseil des ministres, le gouvernement du Québec a annoncé, le 27 mai 2005, son appui à la ratification du Protocole de Cartagena par le Canada. Ce dernier a signé le Protocole de Cartagena, mais il n'a pas encore décidé de le ratifier afin de le mettre en œuvre au Canada.

Un autre objectif a été atteint, soit la publication des bilans de pression environnementale du secteur minier par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce dernier a publié trois bilans environnementaux annuels de l'industrie minière du Québec pour les années 2002 à 2004, comblant ainsi le retard à ce sujet. Ces bilans découlent de la responsabilité qu'a le MDDEP de rendre publique l'information de nature environnementale relative à ce secteur industriel.

Le ministère du Tourisme a réussi, dans le cadre d'un projet pilote de certification de la qualité de service, à associer 22 entreprises touristiques au maintien de la biodiversité.

Le MDDEP et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont contribué à réaliser des mesures concrètes de conservation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec. En effet, trois nouveaux projets ont été amorcés. Il s'agit du projet d'intégration de propriétés d'Hydro-Québec au Refuge faunique du Grand Marais de Bristol en Outaouais et de deux projets de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Les autres objectifs ont été atteints par des acteurs de la société civile, souvent appuyés par le gouvernement. Ainsi, l'ensemble des entreprises agricoles ont réalisé des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), ce qui diminue les risques de pollution diffuse par l'azote et par le phosphore. En effet, en mai 2005, le principe d'écoconditionnalité a été introduit dans la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). De ce fait, quelque 17 800 entreprises agricoles ont dû faire la preuve qu'elles avaient transmis leur bilan de phosphore au MDDEP afin de bénéficier du Programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ et des programmes de La Financière agricole du Québec. La production d'un PAEF est une étape nécessaire à la préparation d'un bilan de phosphore.

La Fondation de la faune du Québec a réservé 44 % des budgets du programme Faune en danger aux espèces pour lesquelles un plan de rétablissement a été établi. Une somme de 86 300 $ a permis de soutenir divers organismes qui se sont impliqués dans le rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables.

Cette année marquait la fin du Plan d'action régional sur la biodiversité au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean a préparé un rapport sur les actions réalisées dans le cadre de ce plan quinquennal. Ce rapport présente aussi des indicateurs environnementaux détaillés sur

la biodiversité de cette région. Lors de diverses rencontres, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean a présenté les résultats du projet à divers acteurs régionaux.

Progression normale

Les activités progressent normalement vers l'atteinte des objectifs dans 55 % des cas, soit 46 objectifs. La grande majorité de ces objectifs ne possédant pas de cible quantifiée, ils ne pourront techniquement jamais être atteints. C'est pourquoi la catégorie « Progression normale » est la meilleure que l'on puisse leur attribuer. Les orientations concernant la conservation, les engagements gouvernementaux, la connaissance et les scènes canadienne et internationale sont celles où la proportion des objectifs en voie d'être atteints est la plus élevée.

La protection légale des espèces végétales menacées ou vulnérables et de leurs habitats progresse bien. En effet, un règlement a été adopté visant la désignation de 25 nouvelles plantes de même que la reconnaissance de 30 nouveaux habitats floristiques. La constitution de ces nouvelles aires protégées a permis de consolider la protection de 20 espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. De plus, 312 nouvelles populations d'ail des bois ont été établies grâce au programme SEM'AIL du Biodôme. Les espèces fauniques n'ont pas été délaissées pour autant. Deux plans de rétablissement d'espèces floristiques ont été publiés : un concernant l'aigle royal et un autre concernant cinq espèces de tortue.

Hydro-Québec aménage ses nouvelles installations et exerce ses activités en prenant des mesures visant à réduire les impacts sur la diversité biologique. Ainsi, des aménagements ont été réalisés afin d'améliorer la migration de l'anguille et de la ouananiche. De plus, des mesures de compensation de la perte d'habitat sont prévues dans le cas d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Magpie par Hydroméga Services et lors de la construction du projet d'aménagements hydroélectriques de la chute Allard et des rapides des Cœurs par Hydro-Québec. En ce qui concerne l'aménagement forestier, le taux de conformité aux normes de protection du milieu aquatique progresse régulièrement et dépasse maintenant 84 %. De plus, le MRNF a confirmé son adhésion aux principes de l'aménagement écosystémique en l'inscrivant comme l'un des objets de sa mission dans le projet de Loi 94 de juin 2005 qui modifie la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En milieu agricole, les ventes de pesticides ont diminué de 3,9 %. Les quantités appliquées par unité de superficie ont également régressé. La superficie des exploitations agricoles membres des Clubs-conseils en agroenvironnement où la lutte intégrée est pratiquée en totalité représente 21 % des superficies ayant fait l'objet d'interventions phytosanitaires. Toutefois, la fréquence de dépassement des critères de la qualité de l'eau relatifs aux pesticides dans quatre rivières agricoles a augmenté.

Le MRNF a poursuivi sa démarche afin d'avoir une meilleure connaissance des sites miniers abandonnés à restaurer. Par ailleurs, le coût de la restauration de la centaine d'aires d'accumulation abandonnées est passé de 75 000 000 $ à 100 000 000 $. Lors de la Conférence des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des mines, les ministres ont confirmé leur appui aux travaux de l'Initiative nationale sur les sites miniers orphelins-abandonnés, notamment, à l'élaboration d'un site Internet qui comprendra un répertoire national des sites miniers inactifs et à l'élaboration de recommandations en vue

de la formulation, par les différentes compétences, de politiques ou de lois relatives à la restauration des sites miniers abandonnés.

La mise en œuvre du plan d'action sur l'écotourisme et le tourisme de nature s'effectue progressivement.

Le monde municipal s'implique davantage pour le maintien de la biodiversité. Depuis l'adoption de la nouvelle version de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par le gouvernement du Québec, le MDDEP a demandé aux MRC de modifier leur schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les prescriptions de cette Politique. Ainsi, 14 MRC ont intégré la Politique dans leur schéma d'aménagement et de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire; 34 autres attendaient un avis gouvernemental à la suite de l'adoption d'une modification à leur schéma d'aménagement. Cette politique vise principalement à réduire la pression sur les écosystèmes aquatiques, mais également à assurer la sécurité des personnes et des biens, en interdisant certaines constructions dans la plaine inondable. Un respect plus rigoureux des prescriptions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables fait en sorte que seulement 50 % des demandes de dérogation présentées par les MRC ont été acceptées par le gouvernement.

La flore locale peut s'épanouir et ainsi offrir aux usagers de la route un paysage fleuri et diversifié sur maintenant 80 % des emprises autoroutières. Ces tronçons routiers bénéficient de la gestion écologique, laquelle permet à la fois d'accroître la sécurité des usagers, d'embellir le paysage, de contrôler l'herbe à poux et de réaliser des économies.

Un nouveau groupe de travail interministériel a été mis sur pied afin de déterminer une position québécoise relativement à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation (APA). Le Québec participe aussi activement aux travaux canadiens et internationaux sur l'APA en vue de son positionnement à ce sujet et pour y faire valoir ses intérêts.

La mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant s'est poursuivie par la production de deux nouveaux documents de soutien aux organismes de bassin. Ces documents visaient d'une part à consolider les acquis d'une majorité des utilisateurs et à élaborer de nouvelles pistes à l'intention des organismes les plus avancés.

Le gouvernement québécois a conclu deux nouvelles ententes avec des communautés autochtones. La première entente, conclue avec les Innus de la Romaine, concerne le développement et la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Etamamiou; la seconde entente concerne la co-gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Ces ententes reconnaissent la contribution des Premières Nations à la conservation de la diversité biologique et de la diversité culturelle, laquelle fait partie intégrante de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Par ailleurs, la réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish, de plus de 11 000 km^2, a été créée en vue d'en faire un parc national. Ce projet des plus novateurs a été mené en étroite collaboration avec la communauté autochtone de Mistissini. Ce Parc national sera co-géré par la communauté et la Société des établissements de plein air du Québec; il sera habité par quelques familles cries, lesquelles auront un droit regard sur la gestion du Parc.

Un des nouveaux Partenaires de la biodiversité, l'Insectarium de Montréal, a sensibilisé, grâce à son programme Monarque sans frontière, un nombre record de 25 000 jeunes de garderies et d'écoles primaires à l'écologie et à la migration des papillons monarque, en distribuant 500 trousses qui ont permis à ces jeunes de voir éclore, de baguer et de remettre en liberté un papillon. Parmi les milliers de spécimens étiquetés en 10 ans, 4 papillons provenant de l'Insectarium de Montréal ont été retrouvés sur le site d'hivernement, dans la réserve d'El Rosario au Mexique. Un autre nouveau Partenaire de la biodiversité, Canards Illimités Canada, s'implique aussi auprès des jeunes. Son programme Aile Verte compte maintenant 613 membres au Québec. Ces jeunes sont les chefs de file de la conservation de demain. Le nombre de certificats Pêche en herbe distribués en 2004 est de 13 621. Ce nombre est passé à 14 044 en 2005. Le certificat Pêche en herbe permet à un jeune de pêcher gratuitement jusqu'à ses 18 ans et ainsi d'expérimenter une utilisation durable de la biodiversité

Les organismes de conservation ont contribué significativement à la conservation de la biodiversité au Québec, grâce à la mise en place du nouveau programme d'aide financière du MDDEP visant la conservation du patrimoine naturel en milieu privé. Ce programme comprend une enveloppe de 9 000 000 $ et vient à échéance le 31 mars 2008. Ainsi, 6,9 km^2 de nouveau territoire privé se sont ajoutés. Cela contribuera à consolider des territoires où des actions de conservation sont déjà entreprises par certains organismes, notamment dans les tourbières de la Grande plée Bleue et de Saint-Georges-de-Clarenceville, ainsi qu'au coeur du corridor appalachien, dans les monts Sutton.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) a été l'hôte de la conférence du Réseau de centres de données sur la conservation du nord-est de l'Amérique affiliés à NatureServe. Grâce à cette action, à la diffusion d'un atlas sur les espèces menacées ou vulnérables ainsi qu'au lancement d'un site Internet bilingue et d'une application Intranet permettant la consultation et la diffusion de données sur les espèces menacées ou vulnérables par les 14 bureaux régionaux du MDDEP et du MRNF, le CDPNQ a reçu le Prix Leadership 2006 de NatureServe. Par ailleurs, le nouvel objectif consistant à suivre l'abondance des populations animales du Québec est l'objet de travaux de la part de Canards Illimités, concernant la sauvagine, et du Bipdôme, concernant les chauves-souris.

Sur la scène canadienne, deux nouvelles ententes ont été conclues avec le gouvernement fédéral. Une entente a été conclue avec Environnement Canada concernant le CDPNQ. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signé l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 : Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010, laquelle prévoit un nouveau partenariat axé sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Sur la scène internationale, une nouvelle entente mérite également d'être mentionnée. En effet, le Québec a signé l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, conclue avec l'Ontario et les huit États américains riverains des Grands Lacs. Cette entente historique permettra au Québec de se prémunir contres les effets des dérivations d'eau hors du bassin des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent et rendra impossible tout transfert d'eau en vrac vers d'autres régions. Par ailleurs, le ministère des Relations internationales du Québec a annoncé qu'il poursuivrait son soutien financier au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ce qui représente une somme de 200 000 $ US par année durant les sept prochaines années, soit de 2006 à 2012 inclusivement.

Objectifs où la progression est en deçà des attentes

La progression vers l'atteinte de certains objectifs est en deçà des attentes dans le cas de 16 objectifs, soit 19 %. Cette proportion est en baisse comparativement à l'année dernière où elle était de 25 %. La plus grande proportion de ces objectifs concerne l'orientation sur l'utilisation durable de la biodiversité et l'orientation sur l'association avec la société civile. De plus, des retards sont observés en ce qui a trait aux aires protégées, aux espèces exotiques envahissantes, à l'intégration des exigences de maintien de la biodiversité aux activités forestières, à la protection des rives et des milieux humides, tant par les agriculteurs que par les municipalités. L'encadrement environnemental relatif aux grands secteurs industriels demeure un défi d'envergure, tout comme la conformité aux exigences environnementales des activités d'exploration pétrolière. La démarche visant l'établissement de schémas et de plans de sécurité civile par les instances municipales n'ayant pas encore été lancée, la prise en compte des territoires d'intérêt naturel ou écologique dans ces documents se trouve retardée. Le système de gestion environnementale au ministère des Transports est en cours d'implantation. De plus, la diffusion d'information auprès des communautés autochtones est jugée insatisfaisante. Il en est de même en ce qui a trait à la relève professionnelle en sciences naturelles.

Objectifs abandonnés

Aucun objectif n'a été abandonné au cours de l'année 2005-2006.

Le Gaylussaquier nain variété de Bigelow (*Gaylussacia dumosa* var. *bigeloviana*), une espèce désignée menacée

Annexe 1
Les Partenaires de la biodiversité

Les Partenaires de la biodiversité

Lors de la préparation de la Stratégie et du Plan d'action québécois sur la diversité biologique (2004-2007), une invitation à collaborer à cette initiative a été lancée aux organismes œuvrant pour le maintien de la biodiversité à l'échelle régionale ou nationale. Ainsi, onze organismes privés ou parapublics ont répondu en proposant des objectifs ou des actions favorisant le maintien de la biodiversité. Ces propositions font désormais partie intégrante de la Stratégie et du Plan d'action. Dans le présent rapport, ces organismes se joignent au gouvernement pour faire état de leurs réalisations de l'année 2005-2006. Les deux derniers organismes de la liste suivante se sont joints à l'initiative durant la dernière année

LES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA BIODIVERSITÉ DU QUÉBEC

Fondation de la faune du Québec
Mme Ghislaine Saint-André
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Tél. : 418 646-9988 poste 5065 Téléc. : 418 643-7655
Courriel : ghislaine.sa@riq.qc.ca
Site Internet : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/

Centre de la diversité biologique du Québec
Mme Carole Bellerose, directrice générale
1800, avenue des Jasmins
Ville de Bécancour
(Secteur Sainte-Angèle) (Québec) G9H 2S2
Tél. : 819 222-5665 Téléc. : 819 222-5667
Courriel : centre@biodiversite.net
Site Internet : http://www.biodiversite.net/default.asp

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Mme Sophie Hardy, adjointe
540, rue Sacré-Cœur Ouest, bureau 7
Alma (Québec) G8B 1M2
Tél. : 418 662-9347 Téléc. : 418 662-2084
Courriel : credd@creddsaglac.com
Site Internet : http://www.creddsaglac.com/

Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
M. Christian Langlois, adjoint à la Direction générale
1415, boulevard Charest Ouest, bureau 275
Québec (Québec) G1N 4N7
Tél. : 418 527-0235 Téléc. : 418 527-0578
Courriel : christian.langlois@fqgz.qc.ca
Site Internet : http://www.zecquebec.com/index.jsp

Fédération québécoise de la faune
M. Michel Baril
6780, 1re Avenue, bureau 109
Charlesbourg (Québec) G1H 2W8
Tél. : 418 626-6858 Téléc. : 418 622-6168
Courriel : fede@fqf.qc.ca
Site Internet : http://www.fqf.qc.ca/

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Mme Catherine Leconte, directrice générale
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 2e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211 poste 5337 Téléc. : (514)
Courriel : leconte.catherine@hydro.qc.ca
Site Internet :http://www.hydroquebec.com/fondation_environnement/index.html

Nature Québec (UQCN) M. Charles-Antoine Drolet 1085, avenue de Salaberry, bureau 300 Québec (Québec) G1R 2V7 Tél. : 418 648-2104 ou 418 687-9394 (M. Drolet) Téléc. : 418 648-0991 Courriel : courrier@uqcn.qc.ca Site Internet : http://www.naturequebec.org/	**Fédération des pourvoiries du Québec** M. Bruno Dumont 5237, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 270 Québec (Québec) G2E 2H2 Tél. : 418 877-5191 poste 226 Téléc. : 418 877-6638 Courriel : mclandry@fpq.com Site Internet : http://www.fpq.com/fr/
Société des établissements de plein air du Québec M. Aubin Rouleau, directeur des opérations Direction générale des parcs 801, chemin Saint-Louis, bureau 125 Québec (Québec) G1S 1C1 Tél. : 418 380-5875 poste 2252 Télec. : 418 646-2504 Courriel : rouleau.aubin@sepaq.com Site Internet : www.sepaq.com	**Canards Illimités Canada** Marcel Darveau, biologiste senior 710, rue Bouvier, bureau 260 Québec (Québec) G2J 1C2 Tél. : 418 623-1650 Téléc. : 418 623-0420 Courriel : m_darveau@ducks.ca Site Internet : http://www.ducks.ca/fr/index.html
Muséums nature de Montréal Gilles Vincent, directeur Jardin botanique 4101, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1X 2B2 Tél. : 514 872-1452 Téléc. : 514 872-1455 Courriel : gvincent@ville.montreal.qc.ca Sites Internet : http://ville.montreal.qc.ca/jardin http://ville.montreal.qc.ca/insectarium	

L'Aspidote touffue (*Aspidotis densa*), une espèce désignée menacée

Annexe 2
Les membres du Comité interministériel sur la diversité biologique

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CIDB)

Ministère des Transports (MTQ)
M. Jean-Pierre Beaumont
Direction de la recherche et de l'environnement
Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu (SEÉIM)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
M. Frédéric Dubé
Direction de l'environnement et de la coordination

M^me^ Isabelle Gauthier
Direction du développement de la faune
Faune Québec

M. Jean Legris
Direction de l'environnement et de la protection des forêts
Forêt Québec

Ministère du Tourisme du Québec (MTO)
M. Philippe Desroches
Direction de l'évaluation des produits touristiques

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
M^me^ Line Couillard, Secrétaire du CIDB
Direction du Patrimoine écologique et des Parcs

M. Benoît Limoges, Coordonnateur du CIDB
Direction du Patrimoine écologique et des Parcs

Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (MELS)
M. Jean-François Lehoux
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire

Ministère du Conseil exécutif
M^me^ Sylvie Poudrier et M. Francois-Xavier Perron-Maranda
Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA)
Direction des programmes, des relations et du suivi des ententes

M^me^ Lise Thiboulot
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC)

Hydro-Québec (HQ)
M. François Durand
Direction – Environnement et développement durable

Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
M. Dominic Deslauriers et M^me^ Janet Drury
Direction de l'aménagement et du développement local

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
M. Georges Roberge
Direction des politiques et entrepreneurship

Ministère des Relations internationales (MRI)
M. Vincent Royer
Direction des organisations internationales

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
M. François Montminy-Munyan
Bureau du coordonnateur à l'aquaculture

M. Claude Soucy
Direction de l'environnement et du développement durable

Ministère de la Sécurité publique
M. Marc Morin
Direction du développement

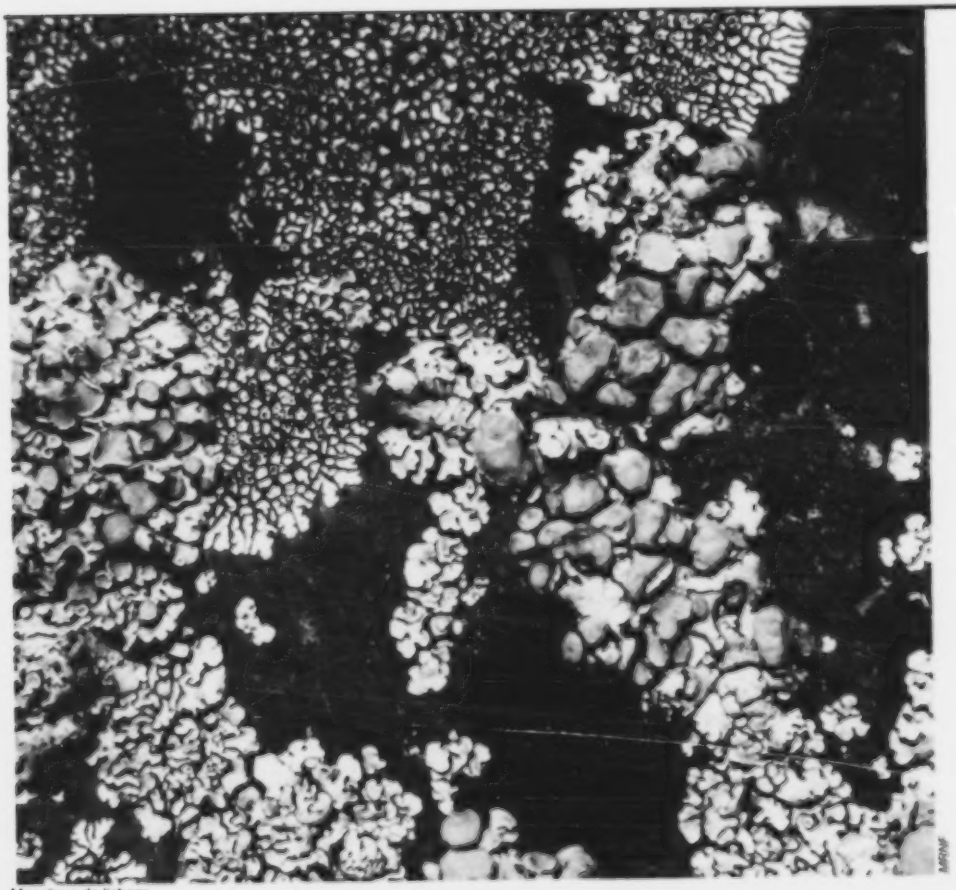

Mosaïque de lichens

Annexe 3
Hyperliens

Hyperliens

Vous trouverez dans la présente section les adresses URL des pages auxquelles les hyperliens font référence tout au long du rapport.

MISE EN CONTEXTE

Guide méthodologique : http://www.undp.org/bpsp/thematic_links/docs/SectoralFre.pdf

Rapport : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/ra_04-05.pdf

NOTE AU LECTEUR

Stratégie québécoise sur la diversité biologique (2004-2007) : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/strategie.pdf

Plan d'action : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/2004-2007/planaction.pdf

AXE D'INTERVENTION : LES AIRES PROTÉGÉES

Parc national Albanel-Témiscamie-Otish : http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/ato/con-ATO.htm

Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/programme/

Publication du registre officiel : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

AXE D'INTERVENTION : LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

59 espèces de la flore du Québec : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/

Rapports de situation et des plans de rétablissement : http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/publications.jsp

Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables : http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp

AXE D'INTERVENTION : LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes : http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/invenv/stratf.shtml

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS ÉNERGÉTIQUES

Permis d'équipement pétrolier à risque élevé : http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/securite/securite-permis.jsp

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS FAUNIQUES

L'accréditation : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/Peche/accreditation/

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

OPMV : http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-objectifs.jsp

Forestier en chef : http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Rapport annuel des CCAE : http://www.clubsconseils.org/accueil/affichage.asp?B=837

Plan d'action concerté 2007-2010 sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Publications/planactionconcerte.htm

Formation à distance de la SOFAD : http://www.sofad.qc.ca/ssm/html/pesticides.html

Loi sur les pesticides : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_3/P9_3.html

Certificat : http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/formation/index.htm

Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peche/md/Publications/STRADDAQ.htm

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Bilans environnementaux annuels de l'industrie minière : http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/mines97/sommaire_intro.htm

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Programme de réduction des rejets industriels : http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/prri/index.htm

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Politique touristique du Québec 2005, Vers un tourisme durable : http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/admin/politiqueTouristique.pdf

Qualité : http://www.bonjourquebec.com/mto/programmes/demarcheQualite/index.html

Guide d'aménagement et d'entretien de sentiers de quad au Québec : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/guides_pratiques/31

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS MUNICIPALES, LOCALES ET RÉGIONALES

Code de gestion des pesticides : http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-geste/index.htm

Plans d'affectation du territoire public : http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-planification.jsp

Plans régionaux de développement du territoire public : http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/index.jsp

AXE D'INTERVENTION : LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT

Site Internet ministériel : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/environnement/gestion_ecologique_vegetation

AXE D'INTERVENTION : LA GESTION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Accès et le partage des avantages : http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/benefit/default.aspx

AXE D'INTERVENTION : LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une étude conjointe du MDDEP et d'Ouranos : http://www.mddep.gouv.qc.ca/chang-clim/meridional/resume.htm

Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques : http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm

AXE D'INTERVENTION : LA GESTION DE L'EAU

L'Atlas du bassin de la rivière Châteauguay : http://ess.nrcan.gc.ca/2002_2006/gwp/p3/a8/index_f.php

AXE D'INTERVENTION : LES AUTOCHTONES

Réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish : http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/ato/con-ATO.htm

Développement et la gestion des ressources fauniques du bassin de la rivière Etamamiou : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/entente/etamamiou/Unamen.entente.pdf

AXE D'INTERVENTION : LES JEUNES

Programme Monarque sans frontière : http://www2.ville.montreal.qc.ca/insectarium/fr/index.php?section=amis_boncommande_msf_c.htm

El Rosario : http://www.texasento.net/monarcher.htm

Grande aventure Aile verte : http://www.ducks.ca/fr/ressources/etudiants/adolescents/aile_verte/index.html

Pêche en herbe : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/x_programmes/28_doc_info_peche_herb.pdf

AXE D'INTERVENTION : LES ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX

Programme d'aide financière : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/programme/index.htm

Web du Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable : http://www.creddsaglac.com/Bulletin/Edition10_2006.html

Corridor appalachien : http://www.apcor.ca/fran/start.htm

AXE D'INTERVENTION : LES CONNAISSANCES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Prix Leadership 2006 : http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/nouveaute-faune-flore.htm

NatureServe : http://www.natureserve.org/aboutUs/PressReleases/QC_press_release_final.pdf

Atlas de la biodiversité : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/atlas.htm

L'Institut québécois de la biodiversité : http://www.iqbio.qc.ca/

Aventures de Rafale : http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm

Plan conjoint sur le canard noir : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/sauvagine/html/pccn.html

Monarch Watch : http://www.monarchwatch.org/

El Rosario : http://www.texasento.net/monarcher.htm

AXE D'INTERVENTION : LA SCÈNE CANADIENNE

Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 : http://www.planstlaurent.qc.ca/

Brosme : http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species/species_cusk_f.asp

Morue : http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/species/species_atlanticcod_laurentian_f.asp

Cadre de résultat en biodiversité : http://www.cbin.ec.gc.ca/outcomes/default.cfm?lang=f

AXE D'INTERVENTION : LA SCÈNE INTERNATIONALE

Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent : http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=921

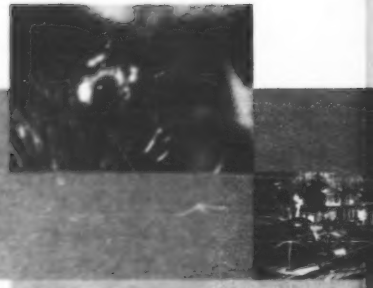

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Téléphone : (418) 521-3830
ou, sans frais, 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2007

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec